

APF HQ
Association de la presse francophone hors Québec

Vol. 1? No. 60 Mercredi, le 25 mai 1983 16 pages 0.50



Une foule nombreuses déberdait dans les corridors à la réunion pour l'école française.

Quelque 150 personnes ont répondu à l'appel de l'Association Canadienne-française de l'Alberta (ACFA) mercredi soir, 18 mai, pour entendre parler d'école française catholique et pour former un comité ad hoc qui aurait pour mandat de poursuivre la lutte vers l'obtention de ladite école.

Ont parlé à tour de rôle, M. Guy Goyette, Président de l'ACFA provinciale; Mme Elise Déry, parent de cinq enfants inscrits dans les programmes d'immersion; Mme Simone Secker, Commissaire aux écoles catholiques d'Edmonton et M. Philippe Lamoureux, Directeur des programmes de langues au Ministère de l'éducation. M. François McMahon présidait l'assemblée.

EN FAVEUR DE L'ÉCOLE FRANCAISE

Il ne fait aucun doute que la grande majorité des parents qui assistaient à cette assemblée organisée par l'ACFA provinciale sont en faveur et même désirent ardemment l'établissement à Edmonton d'une école française intégrée au système des écoles catholiques d'Edmonton. Pour plusieurs parents l'enseignement catholique semble aussi important sinon plus que l'enseignement en français. Pour eux, il n'est pas question de mettre sur pied une école non-confessionnelle.

Quelques représentants du groupe Bugnet qui préconise l'établissement d'une école française, dans laquelle le parent aurait à choisir pour son enfant un enseignement catholique, moral ou autre, ont essayé de faire valoir leurs arguments sans trop de succès. M. McMahon a dû à quelques reprises rappeler à l'ordre en insistant que la réunion avait lieu pour discuter de l'établissement d'une école française dans le système des écoles catholiques.

LA SEULE PROVINCE

Selon M. Guy Goyette, Président de l'ACFA provinciale: "Nous sommes la seule province au Canada où le gouvernement n'a pas encore accepté le concept de l'école française". L'ACFA a déjà fait plusieurs démarches auprès des autorités scolaires, le ministère de l'éducation, les Directeurs d'écoles et les parents pour faire avancer le dossier de l'école française catholique. Il s'agit maintenant de chercher chez les parents l'appui nécessaire pour obtenir cette école.



Mme Simone Secker, commissaire aux écoles catholiques d'Edmonton.

Mme Elise Déry a fait connaître le point de vue d'un parent qui veut que l'école soit l'extension du vécu de la famille tant au niveau des valeurs qui y sont véhiculées qu'au niveau de la langue et de la religion. Selon

Voir PREUVES page 2

[Voir lettre de Mme Séguin en page 5]

OTTAWA - La présidente de la Fédération des Francophones hors Québec, Mme Jeannine Séguin, a rendu public aujourd'hui une lettre qu'elle a fait parvenir aux candidats au leadership du Parti progressiste-conservateur et dans laquelle elle leur demande d'exprimer leur position en ce qui a trait aux dossiers des langues officielles et du développement des communautés francophones hors Québec.

Mme Séguin estime que les candidats ont soigneusement esquivé ces importantes questions dans leurs propos des derniers mois et que le public canadien a le droit de connaître leur position personnelle sur ces questions qui touchent directement l'avenir du pays.

Mme Séguin a demandé aux candidats s'ils souscrivaient à la proposition du Comité mixte sur les langues officielles d'assurer la nature déclaratoire et exécutoire de la Loi sur les langues officielles. Elle leur a également demandé ce qu'ils feraient pour améliorer les services en langue française au sein des institutions fédérales, augmenter les possibilités pour les fonctionnaires francophones de travailler dans leur langue et leur assurer une place plus équitable au niveau des postes de direction.

La présidente de la F.F.H.Q. a de plus questionné les candidats sur l'attitude qu'ils auraient face aux députés qui s'opposent encore de façon catégorique à l'esprit et à la lettre de la Loi sur les langues officielles. Elle avait à l'esprit les déclarations faites au cours des dernières années par les députés conservateurs Dan McKenzie, Bill Domm et Ralph Stewart qui semblent contredire la position adoptée par le Parti conservateur eu égard à la Loi sur les langues officielles.

"J'espère que le prochain chef du Parti progressiste-conservateur fera montre de la même fermeté que celle qu'avait affichée M. Robert Stanfield en 1974 lorsqu'il avait refusé l'investiture conservatrice au candidat Leonard Jones, bien connu pour ses attaques véhémentes contre le bilinguisme", a précisé Mme Séguin.

Enfin, Mme Séguin a également incité les candidats à prendre position sur les moyens qu'ils prendraient pour mettre en oeuvre une politique de développement global des communautés francophones hors Québec.

Mme Séguin a demandé aux candidats de répondre d'ici au 31 mai et a souligné que la F.F.H.Q. rendait public avant le congrès au leadership les positions exprimées par les différents candidats.

Elle a dit souhaiter également que les journalistes questionnent davantage les candidats sur les questions linguistiques.

PREUVES TANGIBLES suite de la page 1

elle le groupe Bugnet a eu le mérite de stimuler l'intérêt des parents vis-à-vis l'école française... "Toutefois d'ajouter Mme Déry il y a une difficulté qui nous empêche de les suivre, c'est l'aspect religieux".

PAS DE PREUVES TANGIBLES

Mme Simone Secker de la commission scolaire catholique d'Edmonton a quelque peu surpris les gens en disant que: "Jusqu'à date nous n'avons pas reçu de preuves tangibles du nombre de parents qui seraient prêts à envoyer leurs enfants dans un programme alternatif dans nos écoles". Elle poursuivit en disant "Mais la décision finale, chers amis, repose carrément chez vous les parents, c'est de vous qu'on attend la réponse... aucune décision n'a été formalisée jusqu'à date. C'est à vous de décider si vous voulez l'instruction en langue minoritaire officielle dans une école française".

Selon M. Philippe Lamoureux, Directeur des programmes de langues au ministère de l'éducation, il appartient aux conseils scolaires, "de grouper leurs élèves selon des critères qui favorisent le développement des connaissances, des abilités et des attitudes identifiées dans le programme d'étude". Cela veut dire que la décision de mettre sur pied une école française appartient au conseil scolaire et non pas au ministère de l'éducation.



Mme Elise Déry, parent désirant l'école française.

REVISION DE L'ACTE SCOLAIRE

M. Lamoureux a quand même laissé entendre que le ministère revise actuellement l'Acte scolaire de l'Alberta et les règlements qui s'y rattachent en vertu de la nouvelle Charte des Droits et Libertés enchâssée dans la Constitution canadienne.

En réponse aux question nombreuses adressées à Mme Simone Secker, commissaire d'école, au sujet de la politique de la commission scolaire catholique vis-à-vis l'école française, celle-ci a répondu qu'aucune décision n'a encore été prise et qu'il fallait démontrer que la demande existe. Les parents doivent définir ce qu'ils veulent pour leurs enfants, une école française ou autre chose.



M. Guy Goyette, président de l'ACFA

COUR SUPREME

Le Président de l'ACFA, M. Goyette a déclaré sans équivoque que si la Commission scolaire refusait ou tardait trop à faire avancer l'établissement d'une école française catholique à Edmonton, l'ACFA aurait tout de suite recours aux procédures judiciaires pour éventuellement demander à la Cour Suprême du Canada de se prononcer et de trancher la question.

Sur la question importante du contrôle que les francophones pourraient exercer sur une telle école, Mme Secker a fait comprendre que le contrôle appartient à la Commission scolaire et aux élus, mais qu'il serait possible de créer un comité consultatif. Elle ne pouvait cependant élaborer sur les pouvoirs d'un tel comité. Pour sa part, le président de l'ACFA retient la question du contrôle disant que ce sujet serait abordé dans un deuxième temps, après avoir obtenu l'école française catholique.

VIVE CONTROVERSE

La controverse autour de la question de la religion a surgi à plusieurs reprises durant la soirée. Pour certains la solution c'est d'avoir deux écoles, une catholique, l'autre non-confessionnelle. Cependant, selon M. Jean-Marcel Duciaume, membre du groupe Bugnet qui préconise le libre choix des cours de religion catholique, de moral ou autre à l'intérieur d'une école française sans appartenance religieuse particulière, ..."on s'illusione royalement si on pense obtenir trois écoles quant on a déjà tous les problèmes au monde à en obtenir une", (une école française catholique, une école française non-confessionnelle et autre) "Il faut tous se rallier si on veut une école française".

LES NOMBRES

Selon M. Philippe Gibeau également commissaire d'école le nombre normal d'élèves dans une école élémentaire se situe aux environs de 125, soit 25 élèves par classe. Mais, selon Mme Secker les nombres pourraient être réduits surtout au

Voir COMITE page 3



M. Philippe Lamoureux, directeur des programmes de langues au Ministère de l'éducation.

CONSEIL ALBERTAIN DE LA COOPERATION

Vos intérêts économiques

Diagnostic de la situation des coopératives de l'Ouest dans leur environnement

Le Conseil Canadien de la Coopération procède présentement à l'évaluation des possibilités de réaliser une analyse en profondeur de la situation des coopératives de l'Ouest dans leur environnement.

Les provinces de l'ouest comptent présentement quelque 63,000 membres sur une population de langue française évaluée à quelque 164,000 personnes. Le Conseil Canadien de la Coopération a récemment rencontré les dirigeants des conseils provinciaux de l'Ouest et des représentants de plusieurs coopératives pour évaluer la pertinence d'une telle étude dans cette région du pays.

ASPECT DE L'ETUDE

Les aspects de la coopérative qui seraient éventuellement considérés dans cette étude seraient les suivants:

- L'aspect physique, géographique et démographique;
- Sa situation concurrentielle;
- Sa capacité de gestion;
- Ses politiques financières;
- Sa situation financière;
- Son avenir
- Le rôle de son vérificateur;
- L'éducation et le perfectionnement;
- Son rôle social;
- Ses rapports avec la Fédération et - ou le conseil provincial.

De manière générale, les dirigeants rencontrés sont très intéressés par cette étude. La crise économique ayant touché les provinces du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique, autant qu'ailleurs dans le pays, il devient de plus en plus nécessaire de corriger certaines lacunes en même temps que de développer des politiques administratives à la fine pointe d'une saine gestion. Ajoutant à cela, le fait que ces coopératives opèrent dans des milieux où les Francophones sont minoritaires, plusieurs situations nécessitent que des efforts très particuliers soient déployés pour conserver aux coopératives une performance les rendant concurrentielles aux entreprises du milieu.

Grâce à l'appui du Secrétariat d'Etat, une rencontre de consultation a eu lieu dans deux régions de l'Ouest. Une première s'est tenue à Winnipeg le 19 janvier et une seconde à Edmonton, le lendemain.

Article tiré de ENSEMBLE, 4 mars 1983

Activités socio-culturelles

SAMEDI LE 28 MAI:

Edmonton: Au Citadel Théâtre Ziedler Hall présente le film "La mort en direct" à 22 h.

DIMANCHE LE 29 MAI:

Edmonton: Au Citadel Theatre Ziedler Hall présente le film "La mort en direct" à 19 h.

LUNDI LE 30 MAI:

Edmonton: Au Citadel Theatre Ziedler Hall présente le film "La mort en direct" à 19 h

MARDI LE 31 MAI:

Edmonton: Au Citadel Theatre Ziedler Hall présente le film "L'amour, l'après-midi" à 19 h 15.

MERCREDI LE 1ER JUIN:

Edmonton: Au Citadel Theatre Ziedler Hall présente les films "La mort en direct" à 19 h 15 et "L'amour, l'après-midi" à 21 h 30.

St-Albert: La troupe du Cercle francophone présente la pièce "La vie exemplaire de Jean-Baptiste Laframboise" à l'école Father Jan à 20 h - Billets 3$ par personne ou 10$ par famille. Info: Marcel Tailleur 458-0416 ou Marie Tessier 459-6070.

JEUDI LE 2 JUIN:

Edmonton: Le Citadel Théâtre Aiedler Hall présente les films "L'amour, l'après-midi" à 19 h 15 et "La mort en direct" à 21 h

St-Albert: La troupe du Cercle francophone présente la pièce "La vie exemplaire de Jean-Baptiste Laframboise" à l'école Father Jan à 20 h - Billets 3$ par personne ou 10$ par famille. Info: Marcel Tailleur 458-0416 ou Marie Tessier 459-6070.

VENDREDI LE 3 JUIN:

Edmonton: Le Citadel Theatre Ziedler Hall présente le film "Coup de tête" à 21 h 15.

SAMEDI LE 4 JUIN:

Edmonton: Le Citadel Theatre Ziedler Hall présente le film "Coup de tête à 19 h 15

Bonnyville: 9e tournoi provincial de golf. Info: 826-5275.

DIMANCHE LE 5 JUIN:

Edmonton: Le Citadel Theatre Ziedler Hall présente "Coup de tête" à 21 h 15

LUNDI LE 6 JUIN:

Edmonton: Le Citadel Theatre Ziedler Hall présente le film "Coup de tête" à 19 h 15.

VENDREDI LE 10 JUIN:

Clyde: Les 10 - 11 - 12 juin au Camp Richelieu de la Jeunesse Grand Ralliement Scouts et Guides à l'occasion du 75e anniversaire du scoutisme mondial. Info: 486-9632.

MARDI LE 14 JUIN:

Edmonton: Le Citadel Theatre Ziedler Hall présente les films "Les mauvaises fréquentations" à 19 h 15 et "Le roi de coeur" à 21 h 15.

MERCREDI LE 15 JUIN:

Edmonton: Le Citadel Theatre Ziedler Hall présente les films "Le roi de coeur" à 19 h 15 et "Les mauvaises fréquentations" à 21 h 15

JEUDI LE 16 JUIN:

Edmonton: Le Citadel Theatre Ziedler présente les films "Les mauvaises fréquentations" à 19 h 15 et "Le roi de coeur" à 21 h 15.

VENDREDI LE 17 JUIN:

Edmonton: Le Citadel Theatre Ziedler Hall présente le film "Les noces rouges" à 21 h 15

Francophones sur la colline

Des journalistes désavantagés

Par Michel C. Auger

OTTAWA (PC) - Les journalistes francophones de la Tribune de la presse parlementaire à Ottawa "sont réellement désavantagés" comparativement à leurs collègues anglophones, à cause de la piètre qualité des services d'information en langue française du gouvernement fédéral.

C'est ce qu'estime le Commissaire aux langues officielles sur la foi d'une vérification effectuée en décembre dernier à la Tribune de la presse parlementaire.

"Notre principale constatation a été que les journalistes francophones sont réellement désavantagés comparativement à leurs collègues anglophones", affirme le Bureau du Commissaire qui a relevé pendant cinq semaines tous les documents et communiqués de presse distribués aux journalistes en poste à Ottawa.

"Lorsqu'une information manque dans l'un des deux textes, neuf fois sur dix c'est dans la version française; il y a six fois plus de fautes d'orthographe en français qu'en anglais; et lorsqu'il y a des anomalies de distribution, elles touchent invariablement les textes en français", affirme l'étude.

CONSULTER LA VERSION ANGLAISE

Le Commissaire affirme avoir interrogé des journalistes dans le cadre de son enquête. Alors que les anglophones n'avaient aucune plainte, les francophones avaient des problèmes à soulever et devaient souvent consulter la version anglaise d'un document pour comprendre le message.

"Plutôt que d'attendre un communiqué de presse dans sa langue, un journaliste prendra évidemment la version disponible, la traduisant lui-même au besoin. Il est hors de doute que les francophones sont réellement désavantagés à cet égard", affirme l'étude.

Le Commissaire recommande donc aux services d'information fédéraux de porter plus d'attention à la relecture et à la révision des documents d'information et de revoir leurs méthodes de travail relatives à la traduction pour s'assurer de la similitude des deux versions distribuées aux journalistes.

L'étude relève d'ailleurs plusieurs cas de données contradictoires dans les deux versions d'un même document.

Le Commissaire indique cependant que les documents sont "presque toujours" disponibles dans les deux langues et que dans près de 60 pour cent des cas, les documents étaient corrects.

PALMARES

L'étude donne également un palmarès des ministères et organismes dont les manquements ont été les plus fréquents au cours des cinq semaines qui ont été vérifiées.

Ainsi le ministère des Communications a émis 11 communiqués au cours de cette période et trois d'entre eux n'ont été transmis aux journalistes que dans leur version anglaise et trois autres contenaient des lacunes dans leur version française.

Le ministère des Affaires extérieures oubliait pendant cette même période la version française de trois communiqués, alors que le ministère de l'Agriculture en oubliait deux.

La palme revient au ministère de l'Industrie et du Commerce qui a oublié la version française de deux documents et la version anglaise d'un autre, publiait quatre versions contradictoires du même communiqué et dont deux documents contenaient des lacunes dans leur version française ou anglaise.

Le prix d'excellence revient au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes qui a émis 35 documents d'information au cours de ces cinq semaines sans commettre la moindre erreur.

Pauvre Jean-Baptiste

Par Lucienne Brisson

Dimanche le 15 mai dernier, la troupe de comédiens du Cercle francophone de St-Albert, s'est rendue au Foyer Youville, pour une première présentation de "La vie édifiante de Jean-Baptiste Laframboise" de Gratien Gélinas.

Il s'agit dans cette pièce d'un aperçu de la vie de famille que vivaient nos Canadiens français, vers les années 1800. Le langage est plutôt typique, vu que dans le temps, la majorité des gens étaient illettrés. Certains diplômés de la Sorbonne, s'en offusqueraient sans doute. Toutefois, on peut encore le reconnaître de nos jours dans certains milieux. Comme nous l'avons déjà dit dans un courrier antérieur, c'est une comédie qui a cependant une fin tragique, au point de vue psychologique, en tout cas. Il y a aussi une bonne morale à retenir, surtout pour nous Canadiens-français; à savoir que notre nationalité peut aussi avoir de vrais talents, même s'ils sont trop souvent méconnus, ignorés même!

Ce soir-là, on se sentait mieux, plus heureux aussi il me semble d'apercevoir de bon sourire, voire même ce rire franc, chez nos personnes de l'Age d'Or, car ils ont eu l'occasion de rire.

Plusieurs d'ailleurs s'étaient rendus pour se payer cette bonne distraction.

Mais voilà, n'anticipons pas davantage. Venez donc constater sur place plutôt, lorsque la troupe s'exécutera à nouveau, les 1er et 2 juin prochains, à l'école Father (Père) Jan, à 20 heures. L'entrée est de trois dollars (3$) par personne ou dix dollars (10$) par famille

Vous êtes tous les bienvenus.

Contribution du Secrétaire d'Etat pour l'amélioration des services aux franco-manitobains

OTTAWA - Le gouvernement du Manitoba recevra une somme de 151,675$, à titre d'appui pour cinq projets visant l'amélioration et l'extension des services offerts à la population francophone du Manitoba, a annoncé aujourd'hui M. Robert Bockstael, député de Saint-Boniface, au nom du secrétaire d'Etat du Canada, l'honorable Serge Joyal.

Une bonne part de ce montant sera affecter au projet de traduction et de publication des lois provinciales pour en accélérer la réalisation. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de l'objectif consistant à pouvoir offrir dans tout le pays les services judiciaires dans les deux langues officielles. Le reste de cette subvention servira à engager et former le personnel requis pour la traduction simultanée, les communications avec le public et la traduction de divers documents d'intérêt public.

Cette aide du gouvernement fédéral fait suite à un accord de partage des frais et représente 50 pour 100 des dépenses réelles directement engagées pour la réalisation des cinq projets en question.

En confirmant cette contribution, M. Joyal a félicité le gouvernement du Manitoba pour les efforts de ce dernier en vue d'améliorer, dans sa province, les services au groupe minoritaire de langue officielle, et a de nouveau invité les autres provinces à progresser dans le même sens.

Le Québec et la francophonie

"Tout sommet francophone ou communauté organique francophone - peu importe le nom qu'on lui donnera - ne saurait être envisagé sans la présence active du Québec", a déclaré le Vice-premier ministre et ministre des Affaires intergouvernementales, M. Jacques-Yvan Morin, devant la Société québécoise de droit international le 28 mars dernier.

Dans son allocution, M. Morin a souligné que le gouvernement canadien se faisait une "conception politique" du projet de communauté francophone et voudrait la restreindre aux chefs d'Etat avec l'arrière-pensée d'en écarter le Québec. Selon lui, la future communauté doit "s'intéresser avant tout à la culture au sens large, c'est-à-dire dans toutes ses manifestations, y compris la langue, les communications et les nouvelles technologies". Dans cette perspective, M. Morin suggère que le Sommet francophone soit construit "sur le fondement déjà solide" de l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT) qui comprend quelque 40 Etats dont le Québec à Titre de gouvernement participant. Une telle solution éviterait, à son avis, "la politisation du projet et le Sommet pourrait s'attaquer aux problèmes urgents de la Francophonie, lesquels sont avant tout liés à l'impact des nouveaux moyens de communication sur la culture et la langue".

A l'ACFA régionale d'Edmonton

Dissension et démissions

Depuis deux semaines les démissions se multiplient au sein de l'Association Canadienne-française de l'Alberta, régionale d'Edmonton. Mme Maryse Jobin la présidente et M. Jean-Pierre Labrie, vice-président ont été les premiers à remettre leurs démissions, tous deux le même jour. Puis M. Michel Charron qui avait accepté la présidence par intérim a remis sa démission cette semaine. Mme Claude Roberto, secrétaire, en faisait autant.

Ces quatre démissions dans l'espace de deux semaines sont accompagnées de rumeurs de dissension, discord, malentendu et irresponsabilité

Selon Mme Jobin, certains membres du Conseil régional de l'ACFA n'avaient pas vraiment compris leurs rôles ou n'étaient tout simplement pas en mesure de s'acquiter de leurs responsabilités respectives. D'autres encore poursuivaient des intérêts personnels. "On ne pouvait pas avancer dans des conditions pareilles, de dire Maryse Jobin, c'est pourquoi j'ai remis ma démission avec l'espoir que quelqu'un d'autre aura meilleure chance".

Nous avons appris aussi que les bureaux et le nouveau centre situés au 9542 - 87e rue ont été la source de beaucoup d'ennui causant de la discorde au sein du groupe. Il semblerait qu'il y a eu un manque d'organisation et de contrôle de ce centre qui vient d'ouvrir ses portes tout récemment.

Cette semaine deux autres démissions sont annoncées. A la suite des pressions faites au sujet de conflits d'intérêt, M. Claude Charron, président par intérim et Mme Claude Roberto, secrétaire ont remis leurs démissions. M. Charron est annonceur à Radio-Canada et Mme Roberto est pigiste au journal Le Franco.

Un comité de nominations a été mis sur pied pour trouver des remplaçants. Il est composé de deux membres du présent Conseil régional de l'ACFA, Mlle Céline Beaudry et Mme Jocelyne Chiasson et de deux personnes choisies à l'extérieur du Conseil, M. Paul Dubé et M. André Boudreau. Ce dernier est le président du comité.

COMITE AD HOC

suite de la page 2

début d'un nouveau programme. Pour le moment, aucun nombre n'a été préconisé par la commission scolaire catholique d'Edmonton. En Ontario récemment le gouvernement a annoncé qu'il allait retirer la règle "là où le nombre le justifie", qui limite l'enseignement du français, de la loi sur l'éducation. La loi scolaire actuelle de l'Ontario stipule que les conseils scolaires doivent dispenser l'enseignement en français seulement si 25 élèves francophones, au secondaire, ou leurs parents, le réclament.

COMITE AD HOC

A la fin de la réunion, un comité ad hoc de l'ACFA provinciale pour l'établissement d'une école française au sein de la Commisison scolaire catholique d'Edmonton fut mis sur pied. Plusieurs personnes se sont portées volontaires et forment donc ce comité. Il s'agit de: Colette Tardif, Claude Ouimet, Claudette Tardif, Yolande Cadrin, Omer Tritz, Claudette Roy, Annette Magnan, Normand Fortin, Elise Déry, Yvon Mahé, Bernadette et Henri Breault et Denis Lorieau.

Une pétition en faveur de cette école a recueilli au-delà de 100 noms à l'issue de cette réunion.

EDITORIAL

L'ACFA devrait aller devant les tribunaux

Mercredi soir, 18 mai dernier, une réunion importante avait lieu à la Faculté St-Jean pour informer les parents au sujet de l'établissement d'une école française au sein du Conseil scolaire catholique d'Edmonton. Après avoir entendu parler les représentants de ce Conseil scolaire et les représentants du ministère de l'éducation, il vaudrait mieux commencer tout de suite la procédure judiciaire qui amènerait une cause éventuellement à la Cour Suprême du Canada.

Les gens présents à cette assemblée ont soulevé plusieurs questions importantes. Mais pour la plupart elles sont restées sans réponse. On ne pouvait même pas donner l'assurance que l'école française ouvrirait dans le système catholique en septembre 1984. "Cela dépend de la demande, cela dépend de vous les parents. Nous n'avons pas de preuves tangibles que les parents veulent l'école française". C'est en ces termes que devraient répondre les conseillers scolaires qui étaient présents à cette réunion.

Depuis un certain temps déjà le Conseil scolaire catholique d'Edmonton mène une enquête auprès des parents, autant anglophones que francophones, auprès des enseignants, des directeurs des écoles d'immersion française, et auprès des comités consultatifs qui sont composés en majorité d'anglophones. Et maintenant un questionnaire circule parmi les parents qui ont des enfants dans les écoles d'immersion pour savoir s'ils enverraient leurs enfants dans une école française, avec très peu d'explication sur ce que c'est une école française.

Tout le monde est d'accord sur un point. Il ne fait aucun doute qu'à Edmonton il y a des parents nombreux qui désirent ardemment l'école française pour leurs enfants. Depuis un peu plus d'un an, nous savons tous que la Charte des Droits et Libertés de la Constitution canadienne garantit l'accès à des écoles françaises "là où le nombre le justifie". Et à Edmonton, la commission scolaire est encore au stade des sondages. De fait l'allure est tellement lente qu'on risque de soupçonner quelque machination pour faire perdre du temps.

Les anglophones au Québec n'ont pas mis beaucoup de temps eux pour réclamer devant les tribunaux leurs droits tels que garantis dans la Constitution.

On a demandé lors de cette réunion combien il faudrait d'élèves pour qu'une école française soit mise sur pied. La réponse est incertaine. Les seuls chiffres qu'on a voulu donner sont ceux sur lesquels les autorités scolaires se basent habituellement eut égard aux budgets, soit environ 25 élèves par classe et peut-être moins durant les premières années d'existence de cette nouvelle école. Et encore, l'attitude des autorités scolaires semble être que la demande doit venir des parents et qu'elle doit être forte avant qu'ils puissent agir.

Pourquoi faut-il toujours que les parents fassent des demandes. Les conseillers scolaires sont-ils élus uniquement pour répondre aux demandes des parents? N'ont-ils pas droit d'avoir quelques initiatives de leur propre chef?

Tout le monde sait que lorsque les administrateurs sont convaincus que leurs programme qu'ils veulent faire accepter est bon, ils n'ont pas besoin de sondages et de consultations à n'en plus finir. Ils n'attendent pas longtemps pour mettre tout en oeuvre afin d'atteindre leur objectif. Alors pourquoi tous ces sondages et toutes ces consultations quand on parle d'école française? Ne sommes-nous pas convaincus? Les conseillers ne sont-ils pas convaincus que c'est une école française qu'il faut.

Ne sait-on pas que l'accès à l'école française est appuyé maintenant par la Charte des Droits? Qu'il y a ailleurs des précédents pour ce qui est du nombre d'élèves nécessaires? En Ontario l'Acte scolaire sera bientôt changé pour enlever toute restriction sur les nombres. Au Québec il y a des écoles anglaises dont une dans un village québécois où 17 élèves anglophones de la première à la septième année inclusivement recoivent leur enseignement en anglais dans leur école anglaise.

Ce qui nous manque ici c'est évidemment le contrôle. Si les anglophones au Québec ont pu agir si rapidement pour contester jusqu'à la Cour Suprême du Canada la Loi 101, c'est parce qu'ils contrôlent leur propre système scolaire. Ici on ne contrôle rien.

C'est pour toutes ces raisons qu'il faut aller tout de suite devant les tribunaux. Que nous n'ayons pas encore d'écoles françaises à Edmonton et ailleurs en Alberta et qu'il faille toujours pousser dans le dos ceux qui détiennent le pouvoir afin d'obtenir moins que ce qu'on a droit d'avoir c'est une aberration.

Nous savons aussi que toute commission scolaire gardera jalousement le contrôle sur ses écoles, y inclu l'école française. Ce qu'il nous faut tout de suite et du même coup c'est l'école française et le plein contrôle de cette école. Et c'est seulement à la Cour Suprême du Canada que nous pourrons obtenir tout ça. Mieux vaut commencer les démarches dès maintenant.

De plus, obtenir éventuellement une école française en négociant gentiment avec le Conseil scolaire catholique d'Edmonton ne donne aucune garantie pour les écoles françaises que l'on voudrait ailleurs en Alberta. Mais une décision de la Cour Suprême du Canada obligera toutes les juridictions scolaires. C'est le temps d'agir. Allons devant les tribunaux.

Paul Denis

Lettres ouvertes

Démissions à l'ACFA d'Edmonton

Monsieur Denis,

En tant que francophone et membre de l'A.C.F.A. Régionale d'Edmonton, j'aimerais attirer votre attention sur un fait récent, qui n'a pas fait la manchette de votre journal, et qui, à mon avis, aurait dû être en première page.

Voici le fait en question. Au début de la semaine dernière, le vice-président de la Régionale, M. Jean-Pierre Labrie, et la présidente Mme Maryse Jobin remettaient leur démission respective à une journée d'intervalle. Je ne crois pas qu'il est de mon devoir d'aller dans les détails quant aux raisons de leur démission. Cependant, je crois qu'il est de votre responsabilité, en tant que seul journal francophone en Alberta, étant en plus subventionné par l'A.C.F.A. Provinciale, de couvrir de tels événements, pour au moins informer la francophonie et les membres de l'A.C.F.A. d'Edmonton des agissements du Conseil. Hélas, ni votre journal, ni la radio ou la télévision de Radio-Canada n'ont daigné en parler. A mon avis, je trouve cela plutôt déplorable.

Je sais qu'une de vos journaliste-pigiste siège au sein du Conseil, et je crois qu'une telle chose est une erreur, car celle-ci ne peut couvrir objectivement ce qui arrive à la Régionale d'Edmonton. D'autre part, le président par intérim actuel est aussi un employé des média, plus précisément de Radio-Canada. A mon humble avis, ces deux personnes sont, en toute honnêteté, en "CONFLIT D'INTERET". Et qui est-ce qui en subit les conséquences? Toute la francophonie.

J'espère, Monsieur Denis, que votre journal saura mettre de l'importance où il y en a vraiment, et corriger ces lacunes importantes dans le domaine de l'information.

Lucie Dépôt, membre de l'A.C.F.A. Régionale d'Edmonton

NDLR

Vous avez parfaitement raison, cette nouvelle aurait dû normalement paraître à la première page du Franco. Malheureusement l'A.C.F.A. régionale d'Edmonton a cette habitude de tenir ses réunions les lundis soirs et c'est son droit. Puisque le journal est livré à l'imprimeur le mardi matin, il est souvent très difficile d'y inclure une nouvelle de toute dernière heure. Ce fut le cas pour cette nouvelle au sujet de la démission de la présidente et du vice-président de l'A.C.F.A. régionale d'Edmonton.

La semaine suivante (journal du 18 mai) nous avons publié en page 2 un article intitulé **ACFA régionale d'Edmonton: Des postes à remplir.** Dans le premier paragraphe de l'article un résumé de la situation est donné pour indiquer que les postes à remplir sont le résultat des démissions.

Vous avez probablement lu l'article en page trois du présent numéro qui fait état de façon plus complète de la situation.

Le Franco n'ayant pas de journaliste attitré doit s'en remettre à des personnes qui acceptent de faire des reportages à la pige. Il arrive assez souvent que ce sont les plus actifs dans les associations et les organismes francophones qui se prêtent à cette tâche peu rémunératrice. Il ne faudrait pas que, par risque de conflit d'intérêt, on prive Le Franco de ses pigistes et les lecteurs de leurs reportages.

Nous apprenons cette semaine les démissions de Michel Charron, Vice-président et de Claude Roberto, Secrétaire, de l'ACFA régionale d'Edmonton. Il semble y avoir des problèmes sérieux au sein de cette association si on en juge par le nombre de démissions récentes.



Journal hebdomadaire publié le mercredi, au service des 150,000 Franco-albertains depuis l'année 1928.

Directeur-rédacteur: Paul Denis

Directeur des ventes: Michel Bacula

Composition-montage: Julie B. Fillion

Administration-montage: Louise McKnight

Adjointe au montage: Johanne B. Cornellier

Toute correspondance doit être adressée au **Franco-Albertain**, 10008 - 109e rue, Edmonton, Alberta, T5J 1M4. Téléphone (403) 423-5672.

L'abonnement annuel coûte: 1 an : 15.$ / 2 ans: 25.$

Enregistré comme courrier de deuxième classe no. 1881

Démissions

Aux membres de l'ACFA régionale d'Edmonton

J'ai le regret de vous annoncer ma démission en tant que secrétaire exécutive de notre association.

Veuillez croire qu'au cours de ces derniers mois, même pendant les moments les plus difficiles, j'ai été heureuse de vous servir et de vous aider au mieux de mes possibilités.

Je vous serai toujours très reconnaissante de la confiance que vous m'avez témoignée lorsque vous m'avez élue et je tiens à vous en remercier.

Je vous souhaite, mes chers amis, tous mes voeux les plus sincères pour l'avenir. Et nous continuerons à communiquer à travers le Franco. Alors à bientôt.

Claude Roberto
Ancienne secrétaire exécutive de l'ACFA régionale d'Edmonton

Lettre de Mme Séguin aux candidats au leadership du parti progressiste-conservateur

Cher Monsieur,

Depuis février dernier nous avons suivi avec beaucoup d'intérêt la campagne au leadership du Parti progressiste-conservateur.

En tant que présidente de la Fédération des Francophones hors Québec, l'organisme national qui représente les intérêts de presqu'un million de Francophones vivant à l'extérieur du Québec, j'estime que les candidats à la direction d'un parti d'envergure nationale comme le Parti progressiste-conservateur ont le devoir de renseigner l'opinion publique sur leurs positions eut égard au bilinguisme au sein des institutions fédérales et en ce qui a trait au développement des communautés francophones hors Québec.

Les hommes politiques qui aspirent au poste de Premier ministre de ce pays ne peuvent demeurer silencieux sur des questions aussi fondamentales que le dossier des langues officielles et le développement des communautés francophones hors Québec.

Par conséquent, pour nous permettre de connaître vos positions sur ces sujets, nous vous serions gré de bien vouloir répondre aux questions suivantes:

1) Consentiriez-vous à assurer la nature déclaratoire et exécutoire de la Loi sur les langues officielles, tel que recommandé par le comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes sur les langues officielles?

2) Quels changements préconiseriez-vous pour améliorer, au sein des institutions fédérales, la prestation des services en langue française hors Québec, pour améliorer les possibilités, pour les fonctionnaires francophones, de travailler dans leur langue et pour assurer une participation plus équitable des Francophones au sein de la Fonction publique fédérale en particulier au niveau des postes de direction?

3) Seriez-vous prêt, comme l'a déjà fait M. Robert Stanfield, à refuser l'investiture officielle de votre parti à des candidats ou des députés qui s'opposent de façon catégorique à l'esprit et à la lettre de la Loi sur les langues officielles?

4) Seriez-vous favorable à ce qu'un éventuel gouvernement conservateur s'engage à mettre en oeuvre une politique de développement global des communautés francophones hors Québec et à établir, en collaboration avec les organismes porte-parole des minorités francophones hors Québec, les mécanismes permettant et favorisant l'application d'une telle politique de développement?

5) Quelles mesures compteriez-vous prendre, dans le cadre de vos relations avec les gouvernements provinciaux , pour inciter ceux-ci à élargir les droits consentis à leurs minorités francophones au niveau des services offerts par les institutions publiques et para-publiques provinciales ainsi que dans le domaine de l'éducation?

6) Seriez-vous prêt à convoquer une conférence fédérale-provinciale pour discuter des droits linguistiques des Francophones hors Québec?

Je crois utile que chacun des candidats prenne position face à ces questions. Elles ont été, selon moi, trop peu abordées au cours de cette campagne, ou l'ont été en des termes trop généraux pour que la population canadienne puisse se faire une idée précise de la position des différents candidats sur les questions d'ordre linguistique.

La Fédération des Francophones hors Québec s'engage à faire part à la presse des positions que les différents candidats exprimeront sur ces questions. Nous vous prions de nous faire parvenir vos réponses d'ici le 31 mai.

Veuillez accepter, cher Monsieur, l'expression de ma plus haute considération.

Jeannine Séguin

"Les Bois-Brûlés"

Fin de la tournée scolaire 82-83 de Joanne et Pierre Lamoureux



Pierre et Joanne Lamoureux en spectacle: "Les Bois-Brûlés".

Cette année, les écoles couvrant les territoires de l'Ouest canadien se sont beaucoup diverties lors du spectacle de variété "Les Bois-Brûlés" de Joanne et Pierre Lamoureux. Ces deux chansonniers - comédiens ont raconté l'aventure passionnante de la "fine chasse" au bison en 110 gymnases d'école qui ont retenti de chansons et de rire!

Cependant, leur succès ne se mesure pas seulement par les applaudissements chaleureux de leur jeune public mais par les commentaires enthousiastes des professeurs et directeurs d'écoles...

- "Vos chants, vos narrations, vos danses et vos mimes endiablées ont enveloppé nos 200 élèves d'une chaleur culturelle qui restera avec eux pour longtemps". (Mme. J. Létourneau, coordonnatrice de programmes pour le district scolaire de St-Paul, Alberta)

- "Vous tenez beaucoup à faire participer votre auditoire, ce qui vous assure l'attention et l'enthousiasme de votre jeune public". (Maureen Crawford, programmes communautaires - la Bibliothèque Public d'Edmonton)

- "Les professeurs nous ont complimenté pour le bon choix des spectacles qui tombaient en plein dans le curriculum des écoles, notamment pour Les Bois-Brûlés!" (Mme J. Baillaut, directrice du Centre culturel franco-colombien - Vancouver)

- "Les professeurs ont été enthousiasmés par votre spectacle et aimeraient voir d'autres de vos productions dans l'avenir". (J. Fawcett, coordonnatrice de ressources - l'Ecole française de Calgary)

Pierre Monod à l' honneur

par Claude Roberto

Le professeur Pierre Monod, personnalité bien connue dans la francophonie, vient de recevoir le prix Rutherford pour l'excellence de son enseignement. Le Dr Monod a travaillé pendant de nombreuses années au département des langues romanes de l'Université de l'Alberta.

Jeudi le 5 mai avait lieu la cérémonie annuelle, à l'université, au cours de laquelle Pierre Monod et 3 autres professeurs, Chris Janssen (administration et commerce), Fred Vermeulen (génie électrique) et Steve Willard (mathématiques), reçurent leur prix.

A cette occasion, le président Horowitz et le vice-président Baldwin soulignèrent que l'enseignement à l'université est aussi important que la recherche. Le Dr Horowitz rappela aussi l'appui et l'encouragement que les 4 professeurs ont reçu de leur famille au cours de leur carrière, selon le témoignage de Folio, le journal de l'université.

Le prix Rutherford, nommé d'après l'ancien premier ministre de l'Alberta, fut accordé pour la première fois l'an dernier.

Le Dr Pierre Monod s'est toujours dévoué à l'enseignement du français. Il a donné non seulement des cours de langues mais aussi de traduction, de civilisation et même de littérature enfantine. Ce qui ne l'a jamais empêché de diriger en même temps les travaux de nombreux étudiants de maîtrise et de doctorat.

Connu du public pour son dernier livre sur les anglicismes, il est aussi apprécié des universitaires pour ses publications portant sur les méthodes d'enseignement qu'il a développées dans ses cours.

Toujours actif, il aime organiser des ateliers pour les professeurs de français et en 1976-1978, il présida à l'Université de l'Alberta un comité formé pour améliorer l'enseignement. Il ne refuse jamais de donner des conférences et de participer à des colloques. Son énergie incroyable est devenue légendaire.

Actuellement le Dr Pierre Monod se trouve au Québec, à Jonquière où il s'occupe d'un programme de français hors campus.



Par Claude Cornellier

Spor'dinaire

Le hockey? C'est arrangé!

Quand j'étais jeune, ma mère me faisait souvent sortir de mes gonds en proclamant que le hockey était "arrangé". Ça me choquait assez, que j'allais souvent m'enfermer dans ma chambre pour bouder pendant des heures. Une vingtaine d'années plus tard, j'avoue: Excuse-moi maman, t'avais raison!

Cette semaine, on annonçait que la franchise des Blues de St-Louis ne déménagerait pas à Saskatoon, parce que le vote des directeurs [propriétaires] s'y était opposé. On a donné plusieurs excuses à ce non-appui. On a parlé d'un stade qui n'était pas construit, de la faible densité de population de Saskatoon, etc. On est même allé jusqu'à dire que Saskatoon ne pourrait pas attirer de foules dans les autres villes, dixit les dirigeants de Détroit.

Foutaise!

A ce que j'ai su de Saskatoon, c'est qu'il y avait plus de gens intéressés dans cette ville qu'il peut y en avoir dans les villes de Pittsburgh et St-Louis ensemble! Et à ce que je sache, les Oilers d'Edmonton, sans Wayne Gretzky, ne pouvaient, il y a quatre ans, espérer remplir l'aréna de Détroit.

Les motifs de cette décision reposent sur une question de gros sous, seulement et uniquement. Premièrement, les réseaux aériens ne passent à peu près pas par cette ville, ce qui signifie que la majorité des équipes devraient noliser des vols pour s'y rendre et la quitter. Deuxièmement, et pire encore, il appert que la région de Seattle, aux Etats-Unis, s'avère comme un meilleur centre de hockey que Saskatoon, mais qu'elle ne pouvait espérer obtenir une franchise tant et aussi longtemps que Saskatoon s'essayait. Maintenant que cette ville n'est plus dans le portrait, Seattle a le chemin libre.

Avec maintenant des raisons économiques plus que logiques, il est plus facile de comprendre la décision. De plus, en plus, les dirigeants de la Ligue Nationale se voient forcés d'adopter des attitudes en signes de dollars. Plusieurs entrepreneurs ont perdu en essayant d'implanter des équipes à Atlanta, Clevelond, Kansas City, Oakland et Denver. Pittsburgh et St-Louis sont en difficulté depuis une bonne dizaine d'années, mais peu de gens sont prêts à employer des moyens drastiques pour les aider.

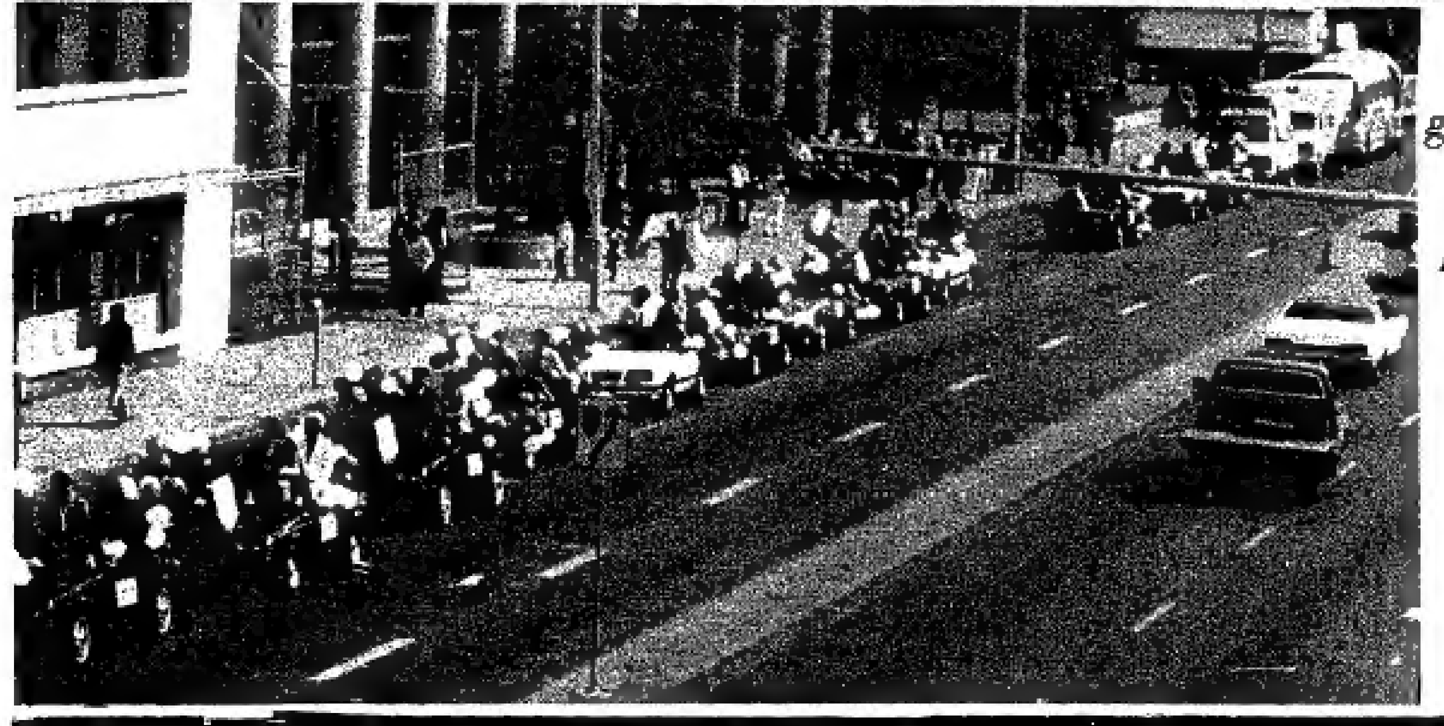
Là où justement une telle décision dépasse mon entendement, c'est lorsque l'on considère que les Blues sont présentement sans instructeur, sans gérant-général et sans président. Si vous rajoutez à cela que les propriétaires actuels, Rolston-Purina ne sont plus intéressés à injecter de nouveaux fonds dans la franchise [ils ont d'ailleurs voté en faveur du transfert de l'équipe en Saskatchewan] et que le repêchage junior a lieu dans trois semaines, vous avez un tableau assez précis de la précaire situation de l'équipe.

On a dit au cours des trois derniers mois que la situation s'envenimait à un point tel que les joueurs eux-mêmes n'étaient plus intéressés à demeurer à St-Louis. La réponse à tous ces cris est cependant claire, nette et précise: dommage les boys!

Beaucoup de cabale, de lobbying et d'efforts réduits à néant par un petit groupe de gens plus intéressés à leurs profits qu'au sort du sport en lui-même. Le hockey est "arrangé". Ça ne fait plus aucun doute. Je suis bien content que la lumière atteigne finalement mon champ de vision.

Et le vôtre?

Bonne Semaine!



Les Oilers n'ont peut-être pas gagné mais la ville d'Edmonton les a reçu en champions. Le défilé est passé juste devant nos bureaux sur la 109e rue.

Le Franco était sur les lieux pour capter en photo cette émouvante scène sportive.



EDUCATION :

"de droit et de fait"



Jean Bouchard

Appui de la F.F.H.Q. au projet d'une classe française à l'île du Prince-Edouard

"Il faut rechercher notre égalité avec les Anglais. Il ne faut pas être supérieurs, il ne faut pas être inférieurs. Il faut être égaux, soit avoir les mêmes outils pour nous développer et nous épanouir". Voilà les propos de madame Jeannine Séguin, présidente de la Fédération des Francophones hors Québec (F.F.H.Q.). Madame Séguin était de passage à l'Ile du Prince-Edouard la semaine dernière. A cette occasion, elle a rencontré un groupe de Summerside qui lutte pour obtenir une classe française. Présentement, madame Séguin a annoncé que la F.F.H.Q. était prête à fournir une aide concrète au projet. Elle a mentionné également que le cas des parents était très valable car il cherche à répondre à trois questions fondamentales, soit:

1. Est-ce que les francophones ont droit à une éducation en français?

2. Combien d'étudiants faut-il pour obtenir une école française?

3. Combien d'étudiants faut-il pour obtenir une classe française?

Enfin, madame Séguin a terminé en disant qu'elle transmet son appui total au groupe de parents dans son projet et ses revendications.

Création d'une école maternelle

En Ontario, un comité responsable des programmes du Conseil scolaire de London a approuvé une proposition relative à la création d'une école maternelle, unique en son genre, où les parents auraient leur mot à dire dans la sélection des enseignants (choisis parmi ceux du système scolaire). Un enfant ne pourrait fréquenter cette maternelle que si son père ou sa mère participait d'une certaine façon à l'organisation de l'école. Les parents qui ont proposé l'idée au conseil scolaire souhaitent que cette maternelle prenne de l'expansion et qu'elle devienne en fin de compte une école allant de la maternelle jusqu'à la 6e année.

Le français est de moins en moins employé en Saskatchewan

Les derniers chiffres de Statistique Canada en disent long, très long même sur la situation de la langue française en Saskatchewan. Dans un document rendu public le 26 avril dernier et faisant état du recensement du Canada de 1981, Statistique Canada révèle que le nombre de personnes qui emploient le français comme langue de communication à la maison est passé de 15,930 qu'il était en 1971 à 10,000 en 1981. Pendant la même période, le nombre de personnes employant l'anglais comme langue première augmentait de près de 55,000 (passant à 887,390) tandis que la population totale de la Saskatchewan augmentait de plus de 30,000. La gent francophone saskatchewanaise est celle qui a été le plus décimée de 1971 à 1981, perdant 36.7% de ses effectifs. Pendant cette même période, le nombre de francophones a diminué de 21.6% au Manitoba, alors qu'il augmentait de plus de 30% en Alberta.

Par ailleurs, des 956,440 habitants de cette province, 964,900 ne posséderaient que l'anglais comme langue d'usage (0.1%). De plus, quelque 43,650 habitants de la Saskatchewan seraient bilingues (anglais et français) et 7.180 ne parleraient aucune des deux langues officielles. Au chapitre du bilinguisme, la Saskatchewan possède encore la pire fiche au pays, alors que le nombre de personnes bilingues a diminué de 5.1% comparativement à 1.2% au Manitoba. La proportion des bilingues a augmenté de 75.9% en Alberta, toujours de 1971 à 1981.

Extrait de l'EAU VIVE- mercredi 11 mai 1983

Saviez-vous

Qu'il y a 142,465 personnes bilingues (français, anglais) en Alberta, c'est-à-dire 6.36% de la population totale. (STATISTIQUE CANADA 81).

Francophones de l'Alberta, venez allumer votre feu de l'amitié

Par Claude Roberto

Au moins 5,000 francophones de toute l'Alberta sont attendus le soir du 1er juillet à l'école Sir Alexander Mackenzie de St-Albert pour la célébration "Les Feux de l'amitié" marquant l'ouverture des Universiades et la Fête du Canada.

Au programme, des barbecues, des chants, des danses, des rencontres familiales... et surtout un jeu de joie - immense - que les francophones de toute l'Alberta allumeront. Evénement éphémère mais aussi indélébile en impression.

Edmonton sera en effet encerclée à des intervalles d'un mille par 41 feux de joie construits par 41 groupes culturels différents. Alors, vous, francophones, venez allumer le vôtre à St-Albert.

Les feux autour d'Edmonton seront allumés simultanément et un avion en photographiera le tracé.

Cet événement du 1er juillet annonce le projet conçu par l'artiste Peter Lewis - celui qui transforma le pont High Level d'Edmonton en une cascade - qui va créer en 1986 l'image d'une colombe de la paix. C'est-à-dire une sculpture de feu s'étendant sur toute l'Amérique du Nord, du Pacifique à l'Atlantique, formée de signaux placés à intervalles de 20 milles. La queue de la colombe reliera Ottawa et Washington. Edmonton sera son oeil: 41 feux de joie encerclant la ville, chacun sous la responsabilité d'un groupe minoritaire. Les francophones auront le leur comme le soir du 1er juillet.

La colombe (10,000 milles de circonférence) sera allumée simultanément à Ottawa et à Washington, le 7 janvier 1986, en fait le jour de Noël selon le calendrier Julien. L'allumage des autres feux se fera progressivement de sorte que les téléspectateurs verront une ligne de feu courant sur tout le continent nord-américain, de l'Est vers l'Ouest. Un satellite de la NASA devrait photographier le tracé.

Les feux contiendront une émulsion les rendant sensibles à la photographie infrarouge. Ainsi, même avec de la pluie ou des nuages, une image de l'ensemble pourra été prise.

Les feux du 1er juillet, et plus tard ceux du 7 janvier, seront les mêmes que ceux utilisés en Grande-Bretagne pour les célébrations du Mariage Royal. Ils mesureront 20 pieds de diamètre à la base et 25 pieds en hauteur. Un prototype fut construit le 7 novembre 1982 au Ranch LBJ, à Landspur, Alberta.

Si vous désirez plus de détails sur la participation des francophones aux feux de joie du 1er juillet, n'hésitez pas à contacter Marie-Claire Mc Neill (454-6104 ou 428-2010) de l'ACFA régionale d'Edmonton.

Au comité des sports et loisirs de la régionale d'Edmonton, ça bouge aussi. Marcel Lafortune prévoit deux activités tout à fait exceptionnelles: une course de radeaux sur la rivière Saskatchewan pendant les jours du Klondike et un rallye automobile au début d'automne.

Si vous vous intéressez aux sports, vous pouvez joindre dès maintenant l'équipe de soccer ou les deux équipes, masculine et féminine, de balle molle. Pour les passionnés de la balle, des équipes mixtes se forment chaque dimanche à 14 h 30 à la Faculté St-Jean. On peut communiquer avec Marcel au 488-7948.

Les soirées organisées au Centre de rencontre (9542 - 87e rue, Edmonton) pour regarder les finales de la coupe Stanley ont connu un gros succès.

Pour la fête de la Saint-Jean Baptiste, sont prévus des spectacles, des danses, un repas, des tournois de balle molle et de soccer, une partie de fer. Bien du plaisir en perspective. Quant aux journées du Patrimoine, les 7 et 8 août, le programme est en cours d'organisation. Le Franco communiquera tous les détails sur ces futures activités.



CBXFT RADIO-CANADA

Samedi

28 mai

07h30 **MON AMI GUIGNOL**
07h45 **GRANGALLO ET PETITRO**
08h00 **PACHA**
08h30 **LE PETIT CASTOR**
09h00 **BELLE ET SEBASTIEN**
09h30 **CANDY**
10h00 **CASPER**
10h30 **NIC ET PIC**
11h00 **LES HEROS DU SAMEDI**
12h00 **CINE-FAMILLE**

Le Loup. Film écrit et réalisé par Youri, avec Stéphane Viale, Stéphane Labarthe et Maurice Baquet. Un ancien clown prend sa retraite dans une ferme isolée avec ses animaux dont il ne veut pas se séparer. Après son installation, de mystérieux hurlements s'entendent la nuit et des moutons sont retrouvés égorgés. On accuse le clown de cacher un loup, et les villageois veulent abattre la bête (Fr.)

13h30 **UN REGARD S'ARRETE**
14h00 **LA SEMAINE PARLEMENTAIRE A OTTAWA**
15h00 **BAGATELLE**
16h00 **MANCHETTES DU TELEJOURNAL**
16h05 **NOIR SUR BLANC**
17h00 **BASEBALL DES EXPOS**
Phillies reçoivent les Expos
20h00 **JAZZ DE MONTREUX**
20h30 **LE MONDE MERVEILLEUX DE DISNEY**
21h30 **D'HIER A DEMAIN**
22h30 **LE TELEJOURNAL**
22h50 **LE REGIONAL**
23h05 **LA POLITIQUE FEDERALE**
23h15 **CINEMA:**

"35 MM COULEUR POUR DESIRE LAFARGE". Comédie policière. Par pur hasard, Désiré Lafarge est figurant dans un film. C'est toute une faune qui s'agite sous ses yeux. Parmi elle se cache un assassin. (Fr. 78)

Dimanche

29 mai

07h30 **ROQUET BELLES OREILLES**
08h00 **DEMETAN, LA PETITE GRENOUILLE**
08h30 **LE PETIT CASTOR**
09h00 **IL ETAIT UNE FOIS ... L'HOMME**
09h30 **LES FABLES D'EUROPE**
09h45 **EN TERRE SAINTE**
11h00 **UNE HISTOIRE DE LA MEDECINE**
12h00 **UNIVERS DES SPORTS**
15h00 **PROPOS ET CONFIDENCES**
15h30 **MUSIQUE MINIATURE**
16h00 **HEBDO-DIMANCHE**
17h00 **SECOND REGARD**
18h00 **MANCHETTES DU TELEJOURNAL**
18h05 **SCIENCE-REALITE**
18h30 **MOI AUSSI, JE PARLE FRANCAIS**

La série explore à travers la richesse, la quantité et la diversité des propos et des images, cette grande communauté d'êtres qu'est la francophonie mondiale. *La Louisiane.* Documentaire réalisé par Robert Séguin, avec Barry Ancelet, Me Paul Tate, Me James Domengeaux et Revon Reed. La Louisiane vit, depuis quelques années, une renaissance de la langue française. Les Cajuns s'expriment de coeur en français, vivent en anglais, et sont avant tout, comme ils le disent eux-mêmes, Américains.

19h00 **METRO-BOULOT-DODO**
19h30 **LES BEAUX DIMANCHES:**
Champs Elysées
20h30 **LE TELEJOURNAL**
20h50 **LES BEAUX DIMANCHES:**
Les Grands Déserts
21h50 **LES BEAUX DIMANCHES:**
Au delà de l'histoire
22h50 **LE REGIONAL**
23h05 **CINE-CLUB:**

"BOUDU SAUVE DES EAUX". Comédie. Un libraire, à Paris, sauve du suicide un clochard. Il pousse sa bonne action jusqu'au bout et l'installe chez lui. Mais le clochard est aussi un anarchiste et bouleverse les habitudes bourgeoises de la maison. (Fr. 32)

Lundi

30 mai

09h00 **EN MOUVEMENT**
09h15 **LES 100 TOURS DE CENTOUR**
09h30 **ANIMAGERIE**
09h45 **TAPE TAMBOUR**
10h00 **LE PETIT CASTOR**
10h30 **RIEN QUE POUR VOUS**
11h00 **LES TROUVAILLES DE CLEMENCE**
11h30 **L'ODYSSEE DE SCOTT HUNTER**
11h55 **ANGIE**
12h25 **MANCHETTES DU TELEJOURNAL**
12h30 **ALLO BOUBOU**
13h30 **AU JOUR LE JOUR**
14h30 **CINEMA:**

"S.O.S. DANGER URANIUM". Drame d'espionnage. Des agents secrets israéliens cherchent à démasquer les chefs d'un trafic clandestin d'uranium. Deux mercenaires remontent la filière pour le compte des Israéliens et découvrent que l'uranium se trouve sur un bateau. Des charges explosives sont placées sous la coque, alors que l'un des mercenaires est retenu prisonnier sur le cargo. (Israélo-italien 78)

16h00 **BOBINO**
16h30 **AU JEU**
17h00 **SURVIVRE**
18h00 **CE SOIR**
18h30 **FILM AU TELECINE**
19h00 **LE VAGABOND**
19h30 **TERRE HUMAINE**
20h00 **TELE-SELECTION:**

"AU BON BEURRE" (2e). Un homme naïf et quelque peu idéaliste mène une vie exemplaire après s'être évadé d'un camp militaire. Durant ce temps, les propriétaires d'une crémerie spéculent sur la misère du peuple français envahit par les Allemands. Avec de fortes sommes d'argent mal acquises, ils achètent respectabilité et puissance (Fr. 80)

22h00 **LES ETOILES DU MAURIER**
22h30 **LE TELEJOURNAL**
22h55 **LE REGIONAL**
23h10 **TIGRIS**

Mardi

31 mai

09h15 **EN MOUVEMENT**
09h30 **ANIMAGERIE**
09h45 **TAPE TAMBOUR**
10h00 **LE PETIT CASTOR**
10h30 **DE BIEN BELLES CHOSES**
11h00 **LES TROUVAILLES DE CLEMENCE**
11h30 **PICOTINE**
11h55 **AU PAYS DE L'ARC-EN-CIEL**
12h25 **MANCHETTES DU TELEJOURNAL**
12h30 **ALLO BOUBOU**
13h30 **AU JOUR LE JOUR**
14h30 **CINEMA:**

"MONSIEUR". Comédie. Un banquier, bouleversé par la mort de sa femme, décide de se suicider. Il laisse un écrit à cet effet à ses beaux-parents et se dirige vers La Seine. Chemin faisant, il rencontre son ancienne femme de chambre qui le détourne de son projet. Comme les journaux ont annoncé sa mort, le banquier décide de disparaître avec la jeune femme et les deux vont s'engager comme père et fille dans une grande famille. Lui sera maître d'hotel, elle, femme de chambre. Bon coeur, il devient bientôt l'ange gardien de tous. (Fr.-all.-it. 64)

16h00 **BOBINO**
16h30 **EDGAR ALLAN DETECTIVE**
17h00 **GRIZZLY ADAMS**
18h00 **CE SOIR**
18h30 **PILE OU FACE**
19h00 **GRAND-PAPA**
19h30 **A COMMUNIQUER**
20h00 **LA BONNE AVENTURE**
20h30 **QUINCY**
21h30 **LE SOMMET ECONOMIQUE DE WILLIAMSBERG**
22h30 **LE TELEJOURNAL**
23h00 **LE REGIONAL**
23h15 **REFLETS D'UN PAYS**



CBXFT RADIO-CANADA

Mercredi

1er juin

09h00 EN MOUVEMENT
09h15 L'EVANGILE EN PAPIER
09h30 ANIMAGERIE
09h45 TAPE TAMBOUR
10h00 LE PETIT CASTOR
10h10 LA FINE CUISINE D'HENRI BERNARD
11h00 LES TROUVAILLES DE CLEMENCE
11h10 LES ENFANTS DU 47A
11h55 BIZARRE, BIZARRE
12h25 MANCHETTES DU TELEJOURNAL
12h30 ALLO BOUBOU
13h30 AU JOUR LE JOUR
14h30 LE TEMPS DE VIVRE
16h00 BOBINO
16h30 TOM ET JERRY
17h00 LES P'TITS PIERRAFEU
17h30 EXPLORATIONS SPORTS ET LOISIRS:
18h00 CE SOIR
18h30 AFFAIRES PUBLIQUES
19h00 CINEMA:

"MUSIC MACHINE". Drame. Un adolescent fanatique de la musique disco s'inscrit au concours de la discothèque Music Machine. L'enjeu: la gagnante participera au tournage d'un film. Mais voilà que cette compétition risque d'être perturbée, car certains organisateurs malhonnêtes ont presque acheté les juges. (Brit. 78)

20h30 AU JOUR LE JOUR
21h30 MARIE GUYART, VEUVE MARTIN OU LA DOUBLE VIE DE MERE MARIE DE L'INCARNATION
22h30 LE TELEJOURNAL
22h50 MAITRES ET VALETS
23h50 CINEMA:

"NEUF MOIS". Drame psychologique. Un contremaître dans une usine a remarqué une nouvelle ouvrière à qui il déclare son intérêt. Dès leur première sortie, il lui annonce son intention de l'épouser. Mais la jeune fille a eu un enfant d'une liaison avec un professeur avec qui elle a gardé des liens d'amitié. De plus, elle poursuit dans ses temps libres des études qui lui assureront une position indépendante. Le jeune homme a du mal à accepter cette situation et cela provoque des heurts entre les deux amants. (Hong. 76)

Jeudi

2 juin

09h15 EN MOUVEMENT
09h30 ANIMAGERIE
09h45 TAPE TAMBOUR
10h00 LE PETIT CASTOR
10h30 LES ATELIERS
11h00 LES TROUVAILLES DE CLEMENCE
11h30 MONSIEUR ROSEE
11h55 LA ROUTE DE L'AMITIE
12h25 MANCHETTES DU TELEJOURNAL
12h30 ALLO BOUBOU
13h30 AU JOUR LE JOUR
14h30 CINEMA:

"UNE FAMILLE". Drame. Une bonne vieille dame se rend au temple de la mort subite pour y faire un voeu. Elle revient à la maison avec un étranger qu'elle hébergera et présentera à son mari, gravement paralysé à la suite de la mort de son fils, comme étant ce même fils revenu au bercail. Mais voilà que les frères et soeurs voient dans cet étranger un profiteur qui viendra soutirer un héritage. (Jap.)

16h00 BOBINO
16h30 POP CITROUILLE
17h00 LA CHASSE AU TRESOR EN HELICOPTERE
18h00 CE SOIR
18h30 FILM AU TELECINE
19h00 VIVRE A TROIS
19h30 LES GRANDS FILMS:

"LA KERMESSE DE L'OUEST". Comédie musicale. Une ville-champignon surgit à la suite de la découverte d'un filon d'or dans les montagnes de la Californie. Li mineurs privés de femme convainquent un Mormon de passage de vendre à l'encan une de ses épouses. Un vieux lascar remporte la mise mais la jeune femme s'éprend de l'associé du bonhomme. Un ménage à trois s'en suit jusqu'à ce que la veuve de fermiers respectables pousse la jeune femme à poser un choix définitif entre les deux hommes (Am. 69)

22h30 LE TELEJOURNAL
22h50 LE REGIONAL
23h10 CINEMA:

"RUY BLAS". Drame. L'incroyable histoire de Ruy Blas inspirée du drame de Victor Hugo (Fr. 47)

Vendredi

3 juin

09h15 EN MOUVEMENT
09h30 ANIMAGERIE!
09h45 TAPE TAMBOUR
10h00 LE PETIT CASTOR
10h30 A COMMUNIQUER
11h00 LES TROUVAILLES DE CLEMENCE
11h30 KARINO
11h55 ENTRE NOUS
12h25 MANCHETTES DU TELEJOURNAL
12h30 ALLO BOUBOU
13h30 AU JOUR LE JOUR
14h30 TELE-FEUILLETON
15h30 WOODY LE PIC
16h00 BOF ET CIE
17h00 HISTOIRE D'HIER ET D'AUJOURD'HUI

La Grand-mère électrique. Fiction réalisée par Noël Jack, mettant en vedette Maureen Stapleton. Un vieillard raconte une aventure extraordinaire qui s'est produite lorsqu'il n'était qu'un gamin: à la suite de la mort de leur grand-mère, les trois enfants et leur père ont le pouvoir de passer une commande pour se procurer un robot presque humain, à l'allure de leur grand-mère disparue. Tout va bien, sauf pour Agatha, la petite fille, qui n'accepte pas cette «nouvelle venue», jusqu'au jour où la «nouvelle grand-mère» risque de ne plus revenir à la maison.

18h00 CE SOIR
18h30 FILM AU TELECINE
19h00 GENIES EN HERBE
19h30 L'INCROYABLE HULK
20h30 HORS-SERIE
21h30 REPERES
22h30 LE TELEJOURNAL
22h55 LE REGIONAL
23h10 VIVRE EN FORME
23h15 CINEMA:

"DAMIEN - LA MALEDICTION II". Drame. Un riche industriel a recueilli chez lui Damien, le jeune fils de son frère mort dans des circonstances mystérieuses. Parvenu à treize ans, Damien apprend d'un officier de l'école militaire où il est inscrit le secret de sa naissance: il est le fils du démon, l'Antéchrist appelé à prendre le contrôle du monde... (Am. 78)

L'horaire est susceptible à des changements sans préavis.

Biographie dramatisée de Marie de l'Incarnation

Louise Deschâtelets et Hélène Loiselle

Aux Beaux Dimanches
Le Temps passé
La Voiture des dimanches
un film de l'ONF



A Edmonton

De l'art oratoire à l'école J.H. Picard

Par Carl Bélanger

Le 12 mai dernier se déroulait, à l'école secondaire J.H. Picard le concours annuel d'art oratoire pour le niveau junior.

Cet événement, parrainé par le club Richelieu, fut mis sur pied par les professeurs du département de français.

Le concours regroupait douze finalistes:

7e année

Nicole Breault, Fédérica Dupuis, Steve Lipman.

8e année

Renée Beaudin, Diane Bernier, Denyse Lavallée, Marc Maisonneuve, Michel Moser.

9e année

Nathalie Côté, Martin Magnan, Myriam Moquin, Sean Sunderland

Le concours, sous la présidence d'honneur de M. René Blais du Club Richelieu, fut remis à l'appréciation des juges Mme Huguette Vincent, représentant les parents, Mme France Levasseur Ouimet, professeur à la Faculté St-Jean, et M. Paul Dumaine, directeur des services français de Radio Canada en Alberta.

Les participants, animés d'une verve peu commune et d'une maîtrise de l'art du langage, ont su capter notre attention.

L'auditoire, impressionné par la qualité de leur recherche et leur souci de perfection, manifeste fortement son appréciation.

Des sujets aussi variés que la pauvreté dans le monde, l'importance de l'éducation, les handicapés, l'avortement, le terrorisme, l'abus des jeunes, la violence dans le hockey... furent abordés et traités avec soin.

Le concours, habilement dirigé par M. Paul Pelchat, maître des cérémonies, comportait également des présentations diverses: une parade de mode sous l'égide de mesdemoiselles Debbie Rhine et Carmen DiAntoni, un historique de Génies en herbe par Soeur Carmel Joly, une présentation humoristique par M. Gilles Denis.

L'ensemble musical sénior dirigé par Mme Pauline Ball réalisa la partie musicale du programme.

Après délibérations, les membres du jury proclamèrent M. Steve Tipman grand gagnant du concours pour sa présentation convaicante contre la violence au hockey.

Des mentions honorables furent accordées à mesdemoiselles Myriam Moquin et Renée Beaudin.

Une remise de trophés couronna l'activité artistique.

En raison de l'immense succès atteint, la continuité d'un tel événement est assuré; cela est tout à l'honneur des participants et des organisateurs.

Lettre ouverte

La préparation des programmes en éducation: à qui la responsabilité?

Chère Claudette,

C'est avec intérêt que j'ai suivi votre conférence sur la formation des maîtres donnée lors du colloque: "Apprentissage d'une langue et bilinguisme en éducation". Votre conférence démontre une excellente connaissance de la réalité albertaine.

J'aimerais faire certains commentaires au sujet de la formation des enseignants. Vous parlez dans votre plan-cadre de formation en curriculum. Il est certain que durant ses années universitaires, l'étudiant en pédagogie doit se familiariser avec les programmes d'étude, et apprendre à analyser et à se servir des matériaux qui lui permettent de mettre les programmes en pratique.

Si par contre formation en curriculum veut dire apprendre à développer du matériel pour la salle de classe, je tiens à m'y opposer fortement. De nombreux enseignants en immersion ou en éducation bilingue se voient présentement obligés de produire eux-même des documents d'enseignement par suite des lacunes qui existent. Ceci est à mon avis une situation déplorable.

Permettez-moi de vous exposer ce qui se passe lorsqu'un professeur se voit confronté au développement des ressources tout en enseignant:

Premièrement, son souci principal devient la préparation de documents aux dépens de ses élèves.

Deuxièmement, le document développé est généralement médiocre si non mauvais car peu d'enseignants possèdent les trois composantes essentielles pour développer de bons programmes.:

* une solide expérience en salle de classe
* une bonne formation théorique dans la matière
* du temps pour mener à bien le travail.

Et si en plus la commission scolaire a dépensé de l'argent pour développer le matériel en question, elle considère en général sa tâche accomplie. Il n'est donc pas question de revenir sur le document, même s'il n'a été soumis à aucune analyse critique, à aucun essai, ou à aucune expertise de spécialistes en développement de programmes. Ce qui est encore plus lamentable, c'est que ce document est circulé dans les écoles et utilisé plusieurs années de suite. Inutile de souligner les frustations qui en résultent de la part des enseignants et des élèves.

Il fut un temps où la seule façon d'assurer la survie du Français chez les Canadiens-Français était pour les enseignants d'en prendre toute la responsabilité. L'enseignement était une vocation à laquelle les maîtres consacraient toute leur énergie. Je ne puis que leur exprimer mon plus profond respect pour la tâche qu'ils ont accomplie.

Aujourd'hui, les écoles bilingues et d'immersion n'en sont plus au stade de la survie. Des millions de dollars sont dépensés pour ces programmes. Il est temps de se débarasser de cette mentalité de survie. Il est temps aussi de se débarasser de la mentalité qui veut qu'un enseignant en immersion ou en éducation bilingue soit un surhomme-femme, et qu'il doive consacrer toute son énergie à l'enseignement. Pensez-vous qu'une personne qui ne peut mener une vie équilibrée, qui ne peut se relaxer, ou s'ouvrir les horizons à cause des exigences de son travail, va avoir une attitude saine et positive dans son travail quotidien?

Il est temps que les enseignants se rendent compte que le développement des ressources n'est pas de leur ressort. Ils doivent exiger que ce travail soit pris en charge par les responsables des programmes, car ils n'ont matériellement pas les conditions requises pour bien faire le travail. Il est temps que les responsables informent le public des limites et des contraintes en éducation bilingue. Il est temps que la réalité quotidienne prenne le pas sur les facteurs politiques et que le Ministère de l'Education et les commissions scolaires coopèrent dans ce domaine.

Il est toujours aisé de critiquer, plus difficile de présenter des suggestions constructives. Comme tous les enseignants en immersion, je connais la réalité albertaine. Je sais qu'il y a des pressions, des limites humaines et budgétaires. Je sais aussi, qu'il n'y aura jamais de situation parfaite; mais il est possible d'améliorer les conditions actuelles.

Mettons fin à cette dispersion, à cet éparpillement, à ce redoublement d'efforts qui se répètent dans chaque commission scolaire, et qui perpétuent un gaspillage énorme. Réunissons toutes les ressources consacrées aux programmes bilingues et d'immersion à travers l'Alberta. Etablissons un organisme provincial qui aura pour buts non seulement de développer des ressources mais aussi d'aider les enseignants et de les appuyer dans leur travail, au lieu de les isoler et de les dévaloriser. Crions bien fort et partout que les succès remportés en éducation bilingue sont dues aux efforts extraordinaires des enseignants.

A tous ceux qui sont concernés par l'éducation bilingue ou en immersion, je dis:

"Pouvons-nous mettre en pratique ce que nous prêchons aux enfants, c'est-à-dire la coopération, la participation, l'effort collectif, l'engagement? Pouvons-nous nous libérer des contraintes et imaginer une vision plus globale et moins fragmentée de l'éducation bilingue? Pouvons-nous accepter qu'une approche plus humaniste l'emporte sur des questions de politique?

Comme vous le voyez, Claudette, cette lettre ne s'adresse pas uniquement au point souligné au début concernant la formation des enseignants. Votre conférence m'a donné l'occasion d'exprimer mes idées au sujet d'une situation qui m'inquiète depuis longtemps. J'ose espérer que cette lettre va susciter des réactions et être le début d'un dialogue entre les personnes concernées.

Amicalement,

Denise Stocco
Enseignante
à Edmonton

Les alibis de Carole Laure!

Par Lucie Rioe

Depuis plusieurs années, le nom de Carole Laure ne nous est pas inconnu. Au cinéma, elle a interprété plusieurs rôles tant pour des productions canadiennes, qu'étrangères. Certains se souviendront peut-être de ses rôles dans "La mort d'un bûcheron" "Fantastica", etc.

En 1978, le disque Alibis paraît sur le marché. Carole Laure intreprète des chansons de Lewis Furey TEtrange disque. Le son et le rythme du disque ne correspondent pas en tous points aux barèmes du hit parade Mais dès la première écoute, enregistrement plaît. On découvre de merveilleux tangos, des chansons douces, d'autres un peu plus violentes (mais si peu). Carole Laure n'a pas la voix d'un rossignol. Cependant, elle sait mesurer ses propres limites. Sa voix se fait douce, charmeuse, nous entraîne dans le murmur d'un refrain. En fait, malgré certaines limites, la voix de Laure est bien placée... Bien placée pour nous séduire

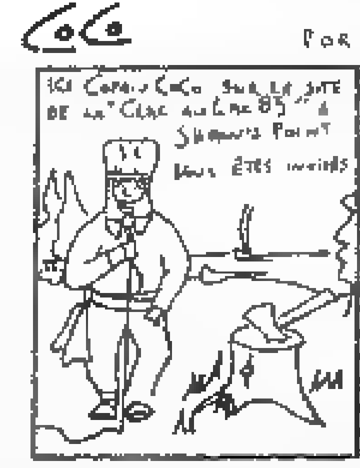
La musique de Furey, toujours très particulière, est étudiée et bien rendue. Les amateurs de violon seront ravis. Les paroles des chansons ont été traduites de l'anglais. Il ne faudra pas se surprendre si on entend parfois des expressions comme "fringué d'un vrac" Les paroles sont reproduites sur la pochette du disque. Un autre attrait de Alibis: la pochette elle-même Recto-verso, le visage de Carole Laure blanc sur noir

Il est à espérer qu'après son tout dernier film "Maria Chapdelaine", l'actrice retourne vers la chanson. En attendant, je ne me lasse pas de réécouter Alibis (ainsi que Fantastica, autre production de Laure - Furey).

"Projecteurs, musique, quelques pas de danse chansons frissons, tango, quelques confidences. "

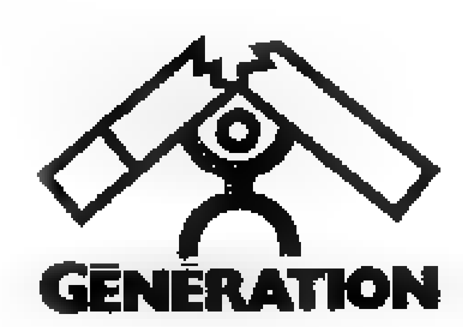
NB: Ce disque est disponible à la Librairie Le Carrefour

Copain Coco par Eric









Pour une congélation réussie

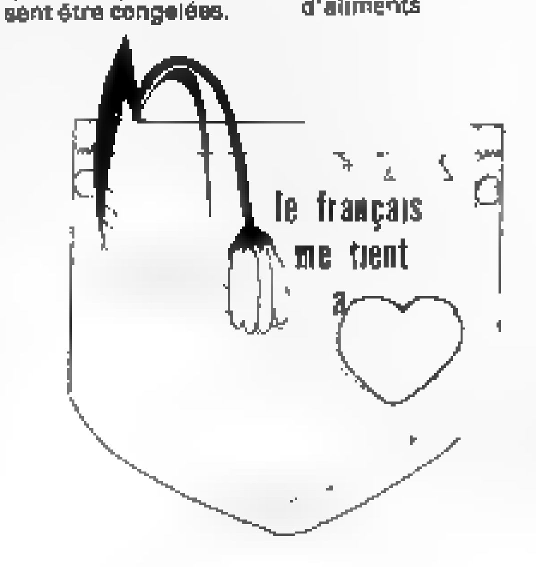
Projetez-vous de congeler bientôt des aliments? Si oui vous devez chercher à maintenir leur qualité leur valeur nutritive et leur salubrité. Pour ce faire il faut tenir compte des emballages, des étiquettes, de la quantité d'aliments, de leur rangement, de l'épargne d'énergie, de l'inventaire, de la durée d'entreposage et des goûts de votre famille.

La Division de la consultation en alimentation d'Agriculture Canada vous recommande les conseils suivant concernant la congélation domestique.

* Choisissez des emballages propres et spécialement conçus pour la congélation tels les sacs, pellicules ou contenants à congélation imperméables à l'humidité et à l'air inodores, sans saveur et capable de résister à des températures de congélation sans craquer ou se briser.
* Scellez bien les emballages pour prévenir le dessèchement et écoulement des sucs.
* L'emballage utilisé pour les morceaux de viandes vendus au détail ne convient pas à la congélation il n'est pas imperméable à l'humidité ni à l'air et ne protège pas la viande contre le dessèchement. Toutefois deux solutions s'offrent à vous. Vous pouvez recouvrir aliment emballé avec un sac à congélation ou du papier d'aluminium épais ou bien retirer complètement l'emballage et remettre à pièce de viande dans un autre empaquetage conçu spécialement pour la congélation.
* Indiquez sur chaque emballage le nom de l'aliment, la date de congélation, la quantité et les autres renseignements qui seront utiles pour la congélation ou la cuisson.
* Ne congelez pas plus de 1 à 1.5 kg d'aliments à la fois par 27 L d'espace de congélation. Pour une congélation rapide, placez-les en une seule couche sur le fond et les parois ou dans la zone de surgélation, s'il y en a une. Ceci est particulièrement important dans le cas de la viande puisque la congélation rapide permet au centre du morceau de viande d'atteindre la température requise avant que les bactéries ne prolifèrent davantage. De grandes quantités de viande élèvent la température du congélateur, prolongent la durée de temps requise pour parvenir à 18°C ce qui en altère la qualité. Congelez d'abord les viandes les plus périssables (viande hachée et ragoûts et réfrigérez les autres jusqu'à ce qu'elles puissent être congelées.
* Rangez les aliments selon leur type. Adoptez un système vous permettant d'identifier rapidement un aliment. Vous pouvez utiliser des étiquettes ou des ficelles de couleurs
* Faites une rotation régulière de vos produits congelés afin de les remplacer par d'autres produits saisonniers et d'utiliser au maximum , espace d'entreposage
* Tenez à jour un inventaire du contenu du congélateur, indiquez les produits ajoutés ou retirés.

Minimisez la consommation d'énergie en plaçant le congélateur dans une pièce fraîche. Remplissez-le complètement, dégrivez-le régulièrement et congelez de petites quantités d'aliments à la fois.

Suivez ces quelques conseils et retirez tous les avantages d'une congélation réussie. Rappelez-vous que la durée d'entreposage varie selon le type d'aliments





La semaine en bref

NATIONAL

Les associations-membres et les membres associés de la Fédération des Francophones hors Québec ont été convoqués à une assemblée générale extraordinaire le 21 mai prochain, à Montréal. Les points à l'ordre du jour sont les suivants: engagement des membres vis-à-vis la mise en oeuvre d'une politique de développement global, discussion des lignes directrices d'un protocole d'entente entre la F.F.H.Q. et le Secrétariat d'Etat, ébauche d'un plan d'action national et précision du rôle de la F.F.H.A. présentation des objectifs et priorités de développement global des membres et des affiliés pour 1983-84 et les années subséquentes.

ALBERTA

Le ministère de l'Education de la province est à préparer une refonte complète de la Loi scolaire. L'Association Canadienne-française de l'Alberta entend profiter de cette occasion pour faire reconnaître le français comme langue officielle d'enseignement et assurer aux enfants francophones l'accès à des écoles complètement françaises... Les Néo-Albertains.

L'A.C.F.A a participé à une rencontre avec les représentants du Secrétariat d'Etat à Edmonton ainsi qu'avec des employés du Service d'accueil pour les Francophones à Edmonton et du Centre d'accueil à Calgary. Le but de cette rencontre était d'étudier les moyens d'améliorer les services qui sont dispensés aux nouveaux arrivants francophones de l'Alberta comme aux autres Franco-Albertains qui pourraient en bénéficier.

MANITOBA

La Société franco-manitobaine (S.F.M.) tiendra une assemblée générale spéciale le mardi 24 mai à 20 h au Collège St-Boniface pour discuter des résultats et prendre position au sujet des négociations avec le procureur général de la province, M. Roland Penner, concernant l'article 23 de la Loi du Manitoba.

SASKATCHEWAN

Les 10 et 11 mai, MM. Lionel Desjarlais et Pierre Michaud, de l'Université d'Ottawa, rencontraient le personnel cadre de l'A.C.F.C. pour leur aider à déterminer les modalités de la mise sur pied d'une commission scolaire fransaskoise. Dans un document qui doit être produit suite à cette rencontre, on traitera de stratégies, de programmes, de la dimension administrative et de l'aspect financier d'un tel projet.

INFORMATIQUE

PREMIER JEU VIDÉO FRANÇAIS EN AMÉRIQUE

Deux adolescents de 15 et 16 ans, Marc-Antoine Parent et Vincent Côté, ont imaginé et mis au point le premier jeu vidéo québécois et francophone en Amérique du Nord. Conçu pour les ordinateurs de type "Apple", ce jeu a été lancé l'automne dernier par la maison Logidisque. Marc-Antoine et Vincent ont étudié ensemble au Collège Mont St-Louis, et c'est là qu'ils ont commencé à partager leur passion pour l'informatique.

Ils disent avoir travaillé pendant deux mois et demi à la mise au point de leur jeu. Les deux jeunes Montréalais trouvent qu'il ne s'agit pas d'un travail compliqué, mais que cela demande par contre énormément de patience puisque la moindre erreur dans la programmation bloquerait tout le fonctionnement. Leur jeu nommé "Tetards" met en scène deux tetards de couleurs différentes qui se déplacent dans un labyrinthe et requiert surtout de l'adresse de la part des joueurs.

L'autre jeu informatisé lancé en même temps par Logidisque fait plutôt appel à la réflexion et à l'ingéniosité des joueurs. Créé par Éric Primeau, un étudiant de 17 ans du Cégep Marie-Victorin à Montréal, ce jeu s'intitule "Arsène Larcin", s'inspirant du héros-cambrioleur bien connu des romans de Maurice Leblanc. Le joueur personnifie le cambrioleur et doit retrouver l'ordinateur caché dans une des chambres d'un hôtel, pour ensuite s'enfuir au volant d'une voiture. Au fur et à mesure que le jeu se déroule, les règles sont découvertes par le joueur qui trouve peu à peu des moyens pour ouvrir les portes verrouillées, pour enlever les chaînes de sécurité et ainsi de suite.

Éric dit avoir lui aussi travaillé deux mois et demi à la mise au point de son logiciel. "Pour moi ce jeu représentait un défi passionnant. Il m'a fallu me surpasser. Jamais je n'avais confectionné un programme aussi complexe." Éric veut faire carrière dans la programmation. Il s'est donc inscrit à un cours d'initiation à l'informatique. Il dit en riant que ce n'est pas le cours qui le fatigue le plus!

Source: Le Devoir

Le sirop d'érable, de la légende à l'industrie

L'origine de la transformation de la sève d'érable en sirop se perd dans la nuit des temps. On attribue l'origine du mot algonquin "Sinzicukwud", signifiant tiré du bois, à un plat de venaison qu'une femme indienne avait cuisiné dans la sève d'érable plutôt que dans l'eau. Depuis, les femmes ont continué à façonner l'histoire de l'industrie de l'érable.

Trois pères Récollet, missionnaires parmi les Hurons, rapportaient à l'époque que la sève d'érable servait à la fois de boisson sucrée et de remède. Les Indiens pratiquaient dans l'arbre une incision diagonale et faisaient couler la sève dans un vase en écorce au moyen d'un roseau ou d'un morceaux d'écorce.

Vers 1670, des écrivains français faisaient allusion aux propriétés médicinales de la sève. Ils avaient entendu dire que la sève était un bon remède pour les malaises de l'estomac et du coeur. Deux ans plus tard, le père Henri Nouvel rapportait qu'il avait baptisé un homme malade à l'aide de sève d'érable en pensant que c'était de l'eau. Il se disait très satisfait d'avoir pu corriger son erreur juste avant que l'homme ne meure!

Les Indiens connaissaient deux méthodes pour faire du sirop d'érable. Ils condensaient la sève en un sirop foncé et opaque en y plongeant des pierres chaudes. Pour obtenir un sirop plus transparent, ils congelaient la sève puis jetaient la glace sous laquelle s'était formé un sirop épais. Après quelques nuits, le sucre était très concentré.

Vers 1699 les Acadiens auraient perfectionné la méthode en utilisant des chaudrons de fer. Une religieuse du nom de Soeur de Diéreville écrivait dans une lettre qu'elle s'était régalé de fraises sauvages et de sirop d'érable. Elle y donnait aussi la première explication détaillée sur la façon d'obtenir du sirop d'érable en faisant bouillir la sève dans de grands chaudrons sur un feu de bois.

Les Indiens et les Acadiens découvrirent rapidement des méthodes de faire du sucre d'érable à partir du sirop. Le sucre se conservait beaucoup plus facilement vu la rareté des contenants en verre ou en métal.

Au printemps, le sirop faisait les délices de la fête car il était la principale matière sucrante.

La première entreprise commerciale canadienne de sirop d'érable a été mise sur pied sur l'île de Montréal en 1755 par Madame de Repentigny. Dans une lettre au gouvernement de la Nouvelle-France, elle rapporte que cette année-là, sa société a produit à elle seule plus de 1,4 tonne de sirop d'érable. On recueille encore la sève de l'érable sur les pentes escarpées du Québec, de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse. La cabane à sucre où se fait l'évaporation de la sève est habituellement située au pied des pentes pour que la sève qui coule dans les tubes se rende aux réservoirs.

Le temps et la main-d'oeuvre nécessaires pour recueillir la sève d'arbre en arbre ont été réduits par l'utilisation de tubes. Ce système qu'on croyait moderne était pourtant en usage avant 1920. Le système de collecte SYSVAC, employé dans 65 pour cent des exploitations canadiennes de sirop d'érable, a remplacé les tubes de métal par des tubes de plastique, moins susceptibles à la corrosion. Ce système réduit les pertes, nécessite moins de main-d'oeuvre et augmente la production.

Au cours des années 80, l'objectif de l'industrie de l'érable a été de réduire les coûts en énergie dans la production du sirop, les évaporateurs chauffés au mazout les ayant fait augmenter de beaucoup. Certains producteurs ont donc adopté le système d'osmose renversée par lequel le sirop coule dans les tuyaux et arrive à une membrane qui ne laisse passer que l'eau. Ce système permet d'extraire à peu près 950 litres d'eau par heure.

L'année dernière, la récolte de sirop d'érable a été faible (environ 13 182 tonnes) en comparaison avec celle de 1981 qui avait été de 21 818 tonnes. Cette année, les producteurs espèrent que les conditions climatiques — le plus important facteur dans la production du sirop d'érable — seront favorables à une bonne récolte c'est-à-dire, des températures se situant entre -5°C la nuit et 10°C le jour.

CN RAIL

APPEL D'OFFRES

Travaux de construction pour l'aménagement, la gradation et le drainage pour des nouvelles voies d'embranchement à Shaw, Km. 18.1 (mille 11.2) et Leyland, Km 31.1 (mille 19.3) subdivision Mountain Park, près de Cadomin, Alta.

Les travaux consistent à aménager; excaver et trier toutes les classes de matériaux; disposer des déchets; fournir et placer C.M.P.; y inclue matériaux d'enrochement et d'assise; fournir et placer le tissu à filtre; placer et tasser le cailloutage granulair.

Les soumissions cachetées dans une enveloppe pré-adressée seront reçues jusqu'à midi Heure Avancée des Rocheuses, jeudi 9 juin 1983.

Les documents de soumission sont disponibles du bureau du Chef Ingénieur régional, 15e étage, 10004 - 104e ave., Edmonton, Alta. ou le ou après le jeudi 26 mai 1983, téléphone (403) 421-6022 sur dépôt d'un chèque certifié au montant de cinquante dollars (50$) fait à l'ordre du Canadien National. Le dépôt sera remboursé sur retour des documents en bonne condition dans les trente (30) jours qui suivent la date de la fermeture de l'appel d'offre. Pour de plus amples renseignements techniques communiquez avec le bureau du Directeur de Projet, Edmonton, Alta. (403) 421-6316.

Le ministère n'acceptera pas nécessairement ni la moins élevée ni aucune des soumissions.

R. A Walker
Vice-président

Edmonton, Alta.

Construction de défense Canada | Defence Construction Canada

DOSSIER: ED36810

bfc Edmonton (Alberta)
Scellement des joints des murs des soubassements et travaux connexes, divers logements familiaux

Les documents constituant la soumission sont disponibles aux entrepreneurs généraux.

DATE DE FERMETURE mercredi 22 juin 1983

DEPOT POUR DOCUMENTS: 1001$

DOSSIER: ED36910

bfc Edmonton (Alberta)
Réfection des toitures des bâtiments C-5 et H-9

Les documents constituant la soumission sont disponibles aux entrepreneurs prinipaux.

DATE DE FERMETURE jeudi 23 juin 1983

DEPOT POUR DOCUMENTS100$

Le secrétaire recevra jusqu'à 3 heures de l'après-midi (heure avancée de l'Et) les soumissions sous pli cachetées, dont les enveloppes indiqueront le contenu et seront adressées au soussigné.

Les plans, devis et les formules de soumission sont disponibles pour examen aux Bureaux de l'Association des Constructeurs aux endroits suivants:

Edmonton, Calgary, Red Deer ainsi qu'à noter bureau régional à Winnipeg.

Les intéressés pourront se procurer les documents de soumissions en adressant leur demande à notre Service des plans, à l'adresse ci-dessous, ou téléphoner l'indicatif régional 613-998-9549, ou télex 053-3726 053-3727. Cette demande devra être accompagnée du dépôt stipulé ci-dessus, payable à l'ordre de la Construction de Défense (1951) Limitée.

Un dépôt de garantie, si nécessaire, au montant indiqué dans les documents devra accompagner chaque soumission.

W.J. Mulock, secrétaire
Construction de Défense [1951] Limitée
Billings Bridge Plaza
12e étage, Immeuble SBI
2323 Promenade Riverside
Ottawa, Ontario
K1A 0K3

Canada

Construction de défense Canada | Defence Construction Canada

DOSSIER: CL36610

bfc Cold Lake (Alberta)
Réparations intérieures et peinturage divers logements familiaux (environ 300)

Les documents constituant la soumission sont disponibles aux entrepreneurs principaux.

DATE DE FERMETURE le mercredi 22 juin 1983

DEPOT POUR DOCUMENTS: 100$

DOSSIER: CL36710

BFC Cold Lake (Alberta)
Réfection des toitures divers bâtiments (multi) couches)

Les documents constituant la soumission sont disponibles aux entrepreneurs principaux.

DATE DE FERMETURE jeudi 23 juin 1983

DEPOT POUR DOCUMENTS 100$

Le secrétaire recevra jusqu'à 3 heures de l'après-midi (heure avancée de l'Est) les soumissions sou pli cachetées, dont les enveloppes indiqueront le contenu et seront adressées au soussigné.

Les plans, devis et les formules de soumission sont disponibles pour examen aux Bureaux de l'Association des Constructeurs aux endroits suivants:

Edmonton, Calgary, Lloydminster, Red Deer ainsi qu'à notre bureau régional à Winnipeg.

Les intéressés pourront se procurer les documents de soumissions en adressant leur demande à notre service des plans, à l'adresse ci-dessous, ou téléphoner l'indicatif régional 613-998-9549, ou télex 053-3726- 053-3727. Cette demande devra être accompagnée du dépôt stipulé ci-dessus, payable à l'ordre de la Construction de Défense (1951) Limitée.

Un dépôt de garantie, si nécessaire, au montant indiqué ans les documents devra accompagner chaque soumission.

W.J. Mulock, secrétaire
Construction de Défense [1951] Limitée
Billings Bridge Plaza
12e étage, Immeuble SBI
2323 Promenade Riverside
Ottawa, Ontario
K1A 0K3

Canada

Travaux publics Canada | Public Works Canada

APPEL D'OFFRES

LES SOUMISSIONS CACHETEES et pour les projets ci-après mentionnés, adressées au directeur, Finance et Administration, Travaux Publics Canada, 2221 Hanselmann Court, Saskatoon, Saskatchewan, S7L 6A8, et identifiées avec le nom du projet, seront reçues jusqu'à 15h, CST à la date limite spécifiée.

PROJET

Pelican Narrows Réserve indienne No. 184B et L.A.C.
Système d'égout - Premier stage
Service public souterrain
Pelican Narrows, Saskatchewan

DATE LIMITE 15h, CST, mardi, 14 juin, 1983

DEPOT: 250$

PROJET

Pelican Nrrows Réserve indienne No. 184B et L.A.C.
Système d'égout - Premier stage
Charpente
Pelican Narrows, Saskatchewan

DATE DE FERMETURE 15h CST, mardi, le 21 juin, 1983

DEPOT: 250$

Dépôts doffre: les entrepreneurs pour les métiers d'électricien et de mécanicien devront soumettre leur offre par l'ENTREMISE DU DEPOT D'OFFRE DE Saskatoon, 532 - 2 avenue nord, Saskatoon, Saskatchewan, pas plus tard que 14h CST, vendredi, 17 juin, 1983, en accord avec (les politiques et procédures normalisées des dépôts d'offre pour les projets du gouvernement fédéral,) deuxième édition, 1 avril, 1970.

Les documents de soumission sont disponibles des bureaux de Travaux publics Canada en liste sur paiement du dépôt demandé: à l'adresse ci-haut mentionnée et salle 200, 9925-109 rue, Edmonton, Alberta; salle 632 Edifice Harry Hays, 220-4 avenue SE, Calgary, Alberta; 1100 Edifice Motherwell, 1901 avenue Victoria, Régina, SAskatchewan; 269 rue Main, 201 Edifice Fédéral, Winnipeg, Manitoba; et peuvent être étudiées aux Bureaux de l'Association de Construction à Edmonton, Calgary, Winnipeg; et à tous les Bureaux de l'Association de la Construction dans la province de la Saskatchewan; et de l'Association de la Construction amalgamée de la Colombie-Britannique; et des Bureaux de Travaux Publics Canada à Vancouver et Toronto.

Pour plus d'information, communiquer avec:

E.V. Mooney
Directeur adjoint du projet
Téléphone [306] 665-4816

INSTRUCTIONS

Le dépôt pour les plans et les spécifications doit se faire à l'ordre du Receveur général du Canada et sera remboursé sur retour des documents en bonne condition dans le mois qui suit la date de l'ouverture de l'appel d'offre.

Le ministère n'acceptera pas nécessairement ni les moins élevées ni aucune des soumissions.

Canada

Anniversaire de diamant

Euclide et Jeanne Normand



Euclide et Jeanne Normand de Bonnyville, 60e anniversaire de mariage.

Le 3 avril 1983, Euclide et Jeanne Normand de Bonnyville ont célébré leur soixantième anniversaire. L'anniversaire fut célébré au Drop-Inn Centre avec leur famille et leurs amis.

Monsieur Normand, né à Rippon, Québec en 1897 venait à Bonnyville en 1906.

Madame Normand (Drouin), née à Rippon Québec en 1906 arrivait à Bonnyville en 1910.

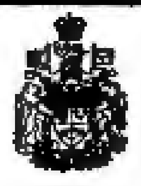
Le couple fut marié en 1923 à Bonnyville; on prit de la propriété à St-Vincent et ensuite à Bonnyville.

Ils ont eu sept enfants: Paul, Aline (Piquette), Thérèse (Baril) et Lorraine (Tercier), tous de Bonnyville; Aurèle de Fort Kent et Albert de Kelowna C.B. Léonie, leur autre fille, est décédée à l'âge de cinq ans.

Ils ont trente-quatre petits enfants et trente sept arrière petits enfants. Chaque arrière petit enfant présentait une rose, les petits-enfants présentaient une portrait de leur marriage, et leurs enfants présentaient une peinture à l'huile de l'arbre généalogique.

Henri Bourgeoin, pionner de Bonnyville, a dit quelques mots de l'histoire des Normands et a présenté des diplomes de félicitations du Pape, la Reine, le premier ministre du Canada, le premier ministre de l'Alberta, le Gouverneur général et les membres de l'Assemblée législative de Bonnyville.

Monsieur et Madame Euclide Normand et leur famille aimeraient vous remercier pour cete marveilleuse journée. Un merci spécial à ceux qui ont voyagé plusieurs milles pour cette célébration, votre présence fut chèrement apprécié.



CANADA

SÉNAT — CHAMBRE DES COMMUNES

Comité mixte spécial
sur la

RÉFORME DU SÉNAT

Le Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes sur la réforme du Sénat tiendra des audiences pour étudier les moyens de réformer le Sénat de façon qu'il devienne plus représentatif de toutes les régions du pays et serve à renforcer le pouvoir qu'a le Parlement de parler et d'agir au nom de tous les Canadiens et pour faire rapport à ce sujet.

Dans son rapport final, le Comité formulera des recommandations sur le mode de sélection des sénateurs, la durée de leur mandat, les pouvoirs du Sénat, la répartition des sièges et autres sujets qui, à son avis, se rapportent à la réforme du Sénat.

Les particuliers et les groupes ont jusqu'au 15 juillet pour faire parvenir une demande de comparution devant le Comité et jusqu'au 15 août pour déposer un mémoire. Les mémoires peuvent être rédigés en anglais, en français, ou dans les deux langues officielles. Dans la mesure du possible, ils doivent être dactylographiés sur du papier 28 cm par 22, avec une marge de 3 cm par 2.

Le Comité se réserve le droit exclusif de choisir les témoins qui seront invités à comparaître devant lui.

Tous les mémoires, lettres ou demandes de renseignements doivent être adressés aux:

Cogreffiers du Comité
Comité mixte spécial sur la réforme du Sénat
Chambres du Parlement
Ottawa (Ontario)
K1A 0A4

Les coprésidents
Gildas Molgat, sénateur,
Roy MacLaren, député.

QUELS SONT LES BESOINS, LES ASPIRATIONS ET LES MOTIVATIONS

DES FRANCOPHONES ET ANGLOPHONES MINORITAIRES AU CANADA?

Sont-ils satisfaits des programmes existants visant à contribuer à leur épanouissement culturel et linguistique, ou du moins les connaissent-ils?

Où en est leur niveau de développement face à la conservation de leur langue et de leur culture?

EN ONT-ILS UN SENS DE FIERTE ET D'IDENTITE?

Pour le savoir, le Secrétariat d'Etat a commandé, l'été dernier, une vaste étude réalisée par le Centre de recherche sur l'opinion publique (CROP) au coût de $600 000. Maintenant rendus publics, ces résultats serviront à orienter les programmes et les services de même qu'à proposer des éléments de programmes nouveaux et innovateurs en matière de langues officielles.

3 114 francophones hors Québec et 422 anglophones du Québec ont été consultés.

On s'est aussi adressé aux deux groupes majoritaires du pays. 405 francophones du Québec et 1 417 anglophones hors Québec ont été rejoints. Le but était de cerner leurs perceptions face à leur minorité respective.

Optimisme chez les francophones Pessimisme chez les anglophones

Les francophones hors Québec font preuve d'optimisme. Ils croient que la connaissance du français sur le marché du travail sera plus profitable dans cinq ans et que les possibilités d'étudier en français s'amélioreront. Pour leur part, les anglophones du Québec témoignent d'un pessimisme certain quant à leur avenir collectif au sein de cette province. Ils présagent un avenir sombre pour les anglophones et une réduction des possibilités d'étudier en anglais.

Ouverture au bilinguisme

Selon les observateurs, on assiste par ailleurs à un phénomène nouveau, soit celui entre autres de l'acceptation des différences de l'autre chez tous les groupes interviewés. En effet, il y a chez les anglophones, tant minoritaires que majoritaires, une ouverture à la langue française qui se témoigne dans leur attitude positive à l'égard de l'apprentissage du français, particulièrement pour les enfants. Chez les francophones, minoritaires et majoritaires, l'attitude positive à l'égard de l'apprentissage de l'anglais est plus forte encore que celle des anglophones à l'égard du français, notamment lorsqu'il s'agit pour les francophones de parler eux-mêmes l'anglais.

Face à l'éducation, par exemple, les francophones manifestent un certain degré de satisfaction quant aux possibilités d'étudier en français, notamment à l'élémentaire à raison de 71% et au pré-scolaire (66%). C'est au seuil des écoles secondaires et post-secondaires que les francophones hors Québec sont plus insatisfaits.

Mais en dépit de cette tendance qui nous laisse croire que le bilinguisme a peut-être gravi des échelons au niveau des attitudes de la part des groupes minoritaires et majoritaires, il reste que la vie quotidienne des francophones hors-Québec se déroule en anglais même si la plupart d'entre eux désireraient faire leurs achats et fréquenter bars, restaurants et discothèques le plus souvent en français.

Mutation au Québec

De leur côté, les anglophones du Québec se rendent compte peu à peu de leur état de minoritaires. Ils ont l'impression que les francophones se sentent supérieurs à eux dans le domaine du travail et un peu plus du tiers d'entre eux éprouvent des sentiments d'infériorité dans ce domaine. D'autre part, le sondage révèle qu'un anglophone sur cinq pense ne plus habiter le Québec d'ici les cinq prochaines années. L'étude démontre aussi que les anglophones utilisent l'anglais dans tous les domaines de leurs activités quotidiennes (travail, achats, voisinnage, études, médias).

Les services

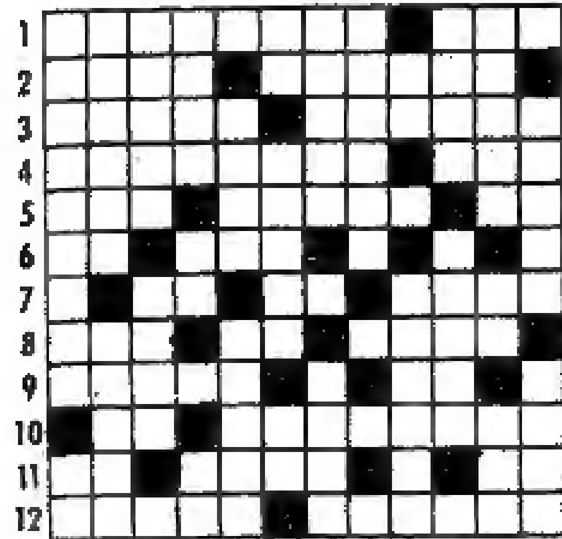
Quoiqu'ils se disent généralement satisfaits des services publics et privés offerts dans leur langue, presque 75% des anglophones du Québec se plaignent à l'égard des services en anglais offerts par leur gouvernement provincial. De leur côté, la plupart des francophones hors Québec se disent satisfaits des services offerts en français par les divers paliers de gouvernement (y inclus les sociétés de la Couronne et les services médicaux) et l'entreprise privée.

TOUS LES DÉTAILS DE CETTE ÉTUDE SONT À VENIR...



Secrétariat d'État — Secretary of State

Canada



PROBLEME 3744

HORIZONTALEMENT

1 - Officier qui servait à boire à un grand personnage. Evangéliste.
2 - Attache. Consonnes palatales.
3 - Double sillon. Meuble disposé pour qu'on puisse s'y asseoir (pl.).
4 - Tumeur molle qui se forme à l'articulation du genou au jarret du cheval. Manche au tennis.
5 - Principe de vie. Attachés au mors du cheval. - La sienne.
6 - Poss. Troisième fois.
7 - Ce qui est dû à une personne. Milieu. Séjour des bienheureux.
8 - Hardi. Cela. Jaune, couleur d'or.
9 - Faire un noeud. Patrie d'Abraham.
10 - Préfixe. Agacera les nerfs.
11 - Sans vêtement. Du verbe être. Adj. num.
12 - Donne les couleurs de l'arc-en-ciel. Domaine rural (pl.).

VERTICALEMENT

1 - Exhaussement. Nég.
2 - Abrév. de cinématographie. Fille de la même mère.
3 - Instrument d'agriculture. - Puire.
4 - Orifice du rectum. - Toi. - En les.
5 - Nom officiel de l'Irlande libre. - Excroissance sur la tête des coqs.
6 - Saint. - Est un germe. - Venu au monde.
7 - Petit de l'oei. - Ni bien, ni mal.
8 - Très petites femmes.
9 - De la gamme. - Se tenir sur ses oeufs.
10 - Don fait par testament. - Vrille de certains plants.
11 - Affaiblies. - Voyelles jumelles. - Chemin de ville.
12 - Fille de Necker. - Marque l'état.

MOTS CACHES

7 lettres cachées

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
1	E	M	R	E	T	I	L	A	U	T	C	N	O	P	T
2	I	R	E	T	I	C	I	L	L	O	S	S	R	R	N
3	U	O	T	N	E	M	M	E	C	E	D	U	N	O	E
4	T	N	E	M	E	U	N	R	E	T	E	O	O	V	M
5	E	R	E	S	I	M	E	R	U	T	I	O	T	I	E
6	E	C	I	T	S	I	M	R	A	T	P	N	A	S	V
7	U	T	A	T	S	N	O	C	A	R	R	O	M	O	I
8	E	L	L	I	A	P	I	R	O	A	O	M	M	I	T
9	R	A	L	R	T	F	E	T	B	C	C	A	E	R	A
10	M	N	E	I	I	S	U	R	S	A	E	T	N	E	L
11	I	C	R	L	I	R	E	A	C	S	D	O	T	M	R
12	T	E	P	N	I	C	L	I	E	I	E	P	R	E	E
13	E	M	M	E	E	T	O	N	N	R	S	E	O	N	F
14	A	O	R	O	U	S	S	E	E	E	I	E	P	T	U
15	C	L	T	N	E	M	E	S	I	O	N	R	U	O	S

Aller
amplificateur
armistice

Commisération
contat

Décemment
Ermite
éternuement
étuit

Lance

Notamment
note

Obscène
onomatopée

Pieds
ponctualité
procédés
provisoirement

Remiser
ripaille
roturier
rousse

Sire
solliciter
sournoisement

soié
superlativement

Terme
tire
toiture
tracas
traîne
trop

Réponse du no. SOURCIL

SOLUTIONS

PROBLEME 3743

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	F	A	N	T	A	S	Q	U	E	■	J	E
2	A	R	I	A	N	E	■	N	I	C	E	■
3	L	I	E	R	■	U	S	■	D	A	T	E
4	L	E	■	E	N	L	E	V	E	R	A	■
5	A	N	S	■	A	E	R	E	R	E	N	T
6	C	■	A	N	I	M	E	R	■	S	T	E
7	I	O	N	■	N	E	S	■	E	S	■	N
8	E	■	T	I	E	N	■	B	R	E	S	T
9	U	S	E	R	■	T	U	E	R	■	T	E
10	X	E	■	E	L	■	T	R	A	M	E	R
11	■	V	I	N	E	E	■	R	■	A	R	A
12	M	E	R	E	S	■	F	E	N	■	E	T

ANNONCES CLASSEES

Maison à partager avec un jeune homme pour le 1er juin. Tél 437-5636. ou 488-9359. Après 6 heures.

Sirop d'érable du Québec à vendre de 2 litres et 4 litres. Si intéressé demandez Lucie après 6 heures. Tél: 489-8602

Recherche une compagne pour une dame dans la cinquantaine. Contactez Marie-Hélène au 465-7839 ou 464-2854

Garderais enfants d'âge pré-scolaire à mon domicile du lundi au vendredi. Peut aussi s'arranger pour les fins de semaine. Expérience de gardienne et maintenant mère de 2 jeunes enfants. Demandez Jacinthe au 473-1048

Plombier d'expérience ferait tous genres de travaux de plomberie à bon prix. Demandez Henri au 459-0031

Dame âgée, en bonne santé et encore très active, vivant seule dans sa maison à St-Albert, cherche une personne (dame retraitée de préférence) qui pourrait l'aider aux travaux ménagers et surtout lui tenir compagnie. Donnerait pension complète, plus rémunération à discuter. Contacter Jeannette au 459-7325 (le matin avant 10 h 30 ou le soir après 6 h PM)

Personne, qui aime le camping, demandée pour aider à partager les dépenses lors d'un voyage à Vancouver - Victoria en 4 X 4 pour les 2 premières semaines de juillet. Contactez Lucie 461-7255.

Duplex à partager, Bonnie Doon à compter du 1er mai. 202.50$ par mois plus les utilités. Demandez Marie 466-8180

Couturière professionnelle offre ses services pour confection et réparation de tous genres. Ex: rideaux, coussin, costumes d'hommes et de femmes, lingerie d'enfants, etc. Communiquez avec Edith au nu. de téléphone 429-1813.

Ménage complet à vendre comprenant un poêle, frigidaire, laveuse, sécheuse, set de cuisine et de salon, lit double et 2 lits simples, 2 bureaux 3000$. Contactez 455-5425

Deux bicyclettes pour fillettes, 3 vitesses 20 pouces en parfaite condition. Appelez après 4 heures 458-4219.

Aurait besoin de jeunes filles pour travailler à la maison privée. Téléphoner à 484-6025 ou 421-8232

Meubles à vendre: set de cuisine style colonial avec buffet, 1500$; set de chambre à coucher, style colonial, 1500$; congélateur 5' cu., $200, 2 haut parleurs Kenwood (3 way) 500$; aquarium 20 gallons 150$. Contactez 421-8206

A vendre Chevrolet Impla 1972, complet ou pour pièces ainsi que 2 pneux radiaux de 15" - Contactez Lucie 461-7255.

Recherche personne pour accompagner maman et 3 enfants pour un voyage à Montréal en avion le 21 ou 22 juin. Marie Hélène 465-7839, 464 2854.

Recherche travaux de couture. Réparation ou confection. Contactez Mme Cayla au 463-2796.

Prendrais ouvrage de débosselage sur petite automobile, prix très raisonnable. Demander Gilbert 433-7365.

Désirerais garder un ou deux enfants de 1 an et plus (chez elle). Demandez Johanne au numéro 488-8740.

Je suis disponible pour garder des enfants 463-9579.

C.B à vendre, 23 canaux en très bonne condition avec antenne et microphone. Lucie 461-7255.

Garderais enfants chez moi du lundi au vendredi de 2 à 4 ans. Line 421-8206.

Meubles divers à vendre ou à acheter. Demander Madeleine ou Langis à 436-6683; Roland à 435-5702.

"Attention collectionneurs: macarons (buttons) provenant de toutes sortes d'activités, à vendre 0.50 chacun, 13 pour 5$. Possibilité d'échanges, de vente. Détails: Club d'échange de macarons 150 Labonté Thetford-Mines P.Q. G6G 4H4."

paroisses francophones
MESSES DU DIMANCHE

Immaculée Conception — 10830 - 96e rue
DIMANCHE - 10 h 30 et midi

Ste-Anne — 16422 - 99A avenue
SAMEDI: 17 h 15
DIMANCHE: 10 h 30 et midi

St-Joachim — 9928 - 110e rue
SAMEDI: 17 h 00
DIMANCHE: 10 h et midi

St-Thomas D'Aquin — 8760 - 84e avenue
SAMEDI: 19 h
DIMANCHE: 9 h 30 ET 11 h

Ste-Famille à Calgary — 5e rue S.O.
SAMEDI: 17 h
DIMANCHE: 10 h 30, midi et 18 h 30

VOTRE HOROSCOPE

Capricorne — du 22 déc. au 20 janv.

De nouvelles amitiés se créeront autour de vous; vos ennuis et vos chagrins d'hier s'envoleront pour laisser la place à des lendemains radieux. Ne cherchez pas à organiser réunion sur réunion; cela risquerait d'énerver l'être cher.

Verseau — du 21 janv. au 19 fév.

Modérez votre goût pour les compliments et une tendance à vous attacher à quelqu'un qui serait davantage un disciple qu'un chef. L'amour et le mariage prendront une place prépondérante dans votre vie.



du 20 fév. au 20 mars

Des espoirs et des projets. Grâce à votre charme, vous vous ferez de nouveaux amis, vous renouerez avec d'anciennes relations un peu perdues de vue. Les portes de la joie s'ouvriront grandes devant vous, vous serez heureux.



du 21 mars au 20 avril

Votre bonheur sera entre vos mains; ne vous fiez pas trop à vos intuitions et surtout ne cherchez pas à les imposer. Soyez loyal et surveillez vos paroles. Réduisez les dépenses futiles mais sachez avoir le geste qui va droit au coeur.

Taureau — du 21 avril au 20 mai

Si vous avez eu une contrariété dans le domaine sentimental, ne vous inquiétez pas, les choses s'arrangeront d'elles-mêmes. Seulement tâchez d'oublier le passé; c'est devant vous que se trouvent les portes du bonheur.



du 21 mai au 21 juin

L'amour vous réserve des surprises bien agréables. Vous aurez une façon de voir les choses extrêmement originale qui fascinera les personnes du sexe opposé. Vos chances de bonheur seront grandes.



du 22 juin au 22 juillet

Les astres rendront votre charme irrésistible et votre pouvoir de séduction infini. Vous verrez à un moment ou à un autre vos espoirs se réaliser. L'heure sonnera pour vous de profiter enfin des meilleures choses que la vie vous offre.



du 23 juillet au 23 août

Un ami d'enfance ou une connaissance déjà ancienne prendra soudain une grande importance à vos yeux. Vous vous rapprocherez de l'être cher et vous rendrez l'atmosphère de votre foyer plus chaude et plus heureuse.

Vierge — du 24 août au 23 sept.

Ne perdez pas votre temps à des tâches futiles. Dépêchez-vous de prendre conscience de la vitalité que vous donnent les astres et utilisez-la pour vous frayer un chemin à travers les obstacles.



du 23 sept. au 23 oct.

Vous donnerez l'impression de partir à la conquête de quelque chose et il y aura dans votre attitude un air de force qui révèlera l'intensité et la profondeur de votre nature. Votre joie de vivre vous rendra sympathique.



du 24 oct. au 22 nov.

Vous vous consacrerez sincèrement à une tâche ou vous vous dévouerez avec ferveur pour une cause quelconque. Vous deviendrez plus conscient de vos sentiments profonds sur le plan sentimental.

Sagittaire — du 23 nov. au 21 déc.

Dans le domaine pratique, vous ferez preuve de plus de bon sens et votre jugement en matière d'argent sera également plus sûr. La conjoncture astrale vous permettra de réaliser vos plus chers désirs.
S.D.P.



Forum

OTTAWA ACCORDE DES SUBVENTIONS AUX SYNDICATS

[S.O.P.]— La première phase du Programme prolongé d'aide financière pour la formation syndicale, de Travail Canada, s'est terminée récemment par la signature d'ententes avec trois centrales syndicales du Québec.

Les subventions accordées par Travail Canada font partie d'un programme permanent d'aide à la formation syndicale, créé en 1977.

Le ministre du Travail, M Charles Caccia, a signé des ententes d'un an avec la Confédération des syndicats nationaux, qui reçoit 306,796$, et avec la Centrale de l'enseignement du Québec, qui reçoit 117,776$.

La seconde étape du programme consiste à accorder des subventions à des syndicats indépendants pour leur permettre de mettre au point des activités éducatives; des syndiqués recevront également des bourses, à titre personnel, afin de parfaire leurs connaissances. Quatre-vingt-cinq demandes de cette nature, représentant un total de 600,000$, ont été approuvées pour 1982-83.

Des évaluateurs indépendants, qui ont étudié le fonctionnement du programme au Québec au cours des cinq premières années, ont indiqué que l'aide fédérale pour la formation syndicale a largement contribué à la mise au point de programme de formation destinés au syndiqués. Les fonds accordés par Travail Canada ont également permis l'achat d'installations, la conception de nouveaux cours et la production d'aides pédagogiques.

Les projets examinés étaient conformes aux objectifs globaux du Programme et visaient à permettre aux syndiqués d'élargir leur connaissance du mouvement syndical et des mécanismes des relations de travail, ainsi que d'approfondir leur compréhension de la société!

Quelle assurance avons-nous que cet argent à bien servis aux fins prévues et non à l'organisation de grèves dont le grand public sera encore une fois l'otage?

Etes-vous d'accord avec le gouvernement qui prend votre argent et la redistribue aux syndicats? Si non, faudrait peut-être le faire savoir à votre député fédéral!

Jacques Saumure

Oscar Dunn (1845-1885)

[S.O.P.]— Journaliste et essayiste né à Côteau-du-Lac. Orphelin à l'âge de 6 ans, il entre alors au Séminaire de St-Hyacinthe. Il deviendra par la suite journaliste au Courrier de St-Hyacinthe. Après avoir étudier le droit à Montréal, il part pour Paris où il restera 2 ans [1868-1869], stage durant lequel il est collaborateur au Journal de Paris. De retour à Montréal, on lui confie la rédaction de "La Minerve", "La Revue canadienne" et "L'opinion publique". Il échoue deux fois comme candidat conservateur à la Chambre des Communes. Bibliothécaire de l'Instruction publique, il participe à la création de la Société royale du Canada en 1882. La défense de la langue française lui tient grandement à coeur et son "Glossaire franco-canadien", paru en 1880, connait un certain succès.

Appui promotionel aux jeux universitaires mondiaux

EDMONTON - Une aide du gouvernement fédéral à l'appui des activités reliées à la promotion des Jeux universitaires mondiaux et aux media d'information a été annoncée aujourd'hui par le sénateur H.A. Bud Olson, au nom de l'honorable Raymond Perrault, Ministre d'Etat à la Condition physique et au Sport amateur.

Le gouvernement fédéral a entrepris une campagne publicitaire de 250,000$ pour promouvoir la vente de billets pour les Jeux, qui auront lieu du 1er au 11 juillet 1983.

Le sénateur Olson a également annoncé qu'un montant de 100,000$ serait contribué au fonctionnement du Centre principal des media d'information de Sport Canada, où un réseau perfectionné de communications fournira les résultats détaillés des compétitions aux centaines de représentants des media d'information à travers le monde qui se réuniront à Edmonton pour faire le reportage des Jeux.

Ces activités promotionnelles viennent s'ajouter à la contribution de 5.2$ millions de Sport Canada au Comité organisateur, et au montant de 1$ million que Sport Canada fournit aux organismes nationaux directeurs de sports inscrits aux Jeux et à l'Union sportive inter-universitaire canadienne pour la préparation de l'équipe canadienne et sa participation à l'Universiade.

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

APPEL DE DEMANDES - NOUVEAUX SERVICES D'EMISSIONS SPECIALISEES.

Le 18 mars 1982, le Conseil énonçait les objectifs de sa politique visant l'implantation de la télévision payante au Canada et autorisait divers services de réseaux de télévision payante (décision CRTC 82-240). Le Conseil faisait remarquer que, dans le cadre de sa stratégie d'ensemble visant l'évolution d'un système de télévision payante vraiment canadien, il serait disposé à étudier dans un avenir rapproché l'introduction de services d'émissions spécialisées "s'ils étaient innovateurs ou expérimentaux et ne compromettaient pas les capacités de financement des titulaires actuelles en matière de programmation." L'introduction éventuelle de tels services a également été discutée au cours de l'audience publique sur l'étagement des services de télévision par câble et le service universel de télévision payante, laquelle s'est tenue du 30 novembre au 8 décembre l'année dernière. Dans l'intervalle, toutefois, en raison du fort degré de concurrence qui caractérise de plus en plus le milieu des communications et de la nécessité d'agir sans tarder concernant l'introduction de nouveaux services d'émissions canadiennes, le Conseil annonce qu'il lance maintenant un appel pour des demandes de licences de réseau en vue de la distribution de services d'émissions canadiennes spécialisées à l'échelle nationale. Etant donné l'intention du Conseil de permettre aux nouveaux services canadiens discrétionnaires de s'imposer, il n'est disposé, pour l'instant, qu'à recevoir des demandes visant à offrir des services spécialisés canadiens. Les requérantes éventuelles devraient prendre note que le Conseil s'inspirera de certains principes et objectifs semblables à ceux qui ont été fixés pour la télévision payante. Plus particulièrement, les nouveaux services d'émissions devront: contribuer à la réalisation des objectifs formulés dans la Loi sur la radiodiffusion et renforcer le système de la radiodiffusion canadienne; accroître la diversité de la programmation offerte aux Canadiens; et rendre disponibles des émissions canadiennes de grande qualité provenant de nouvelles sources d'émissions, en offrant de nouvelles possibilités et d'autres sources de recettes aux producteurs canadiens qui ne peuvent actuellement avoir accès au système de la radiodiffusion. Définition et nature de services d'émissions spécialisées . Par service d'émissions spécialisées, le Conseil désigne des émissions de télévision à diffusion restreinte conçues pour tenir compte des intérêts et besoins particuliers de groupes différents d'âge, de groupes linguistiques, culturels ou déterminés par des limites géographiques ou d'autres groupes. Par définition, ces émissions auront une portée plus restreinte que celle qui convient à des auditoires d'intérêt général. Selon le Conseil, les services spécialisés constituent un complément aux services canadiens déjà disponibles. Les services spécialisés prévus pourraient se composer de matériel de programmation dit "thématique" ou "vertical" et pourraient comprendre des catégories comme des émissions de nouvelles, de sports, pour enfants, de santé et de conscientisation aux questions médicales ou encore d'émissions multilingues. On pourrait aussi envisager une formule son-image prévoyant des productions sur des artistes en spectacle, des adaptations vidéo de sessions d'enregistrement en studio ou des émissions son-image à titre d'essai. Le Conseil a l'intention de traiter de la question d'un service d'émissions religieuses dans un autre avis public qui sera publié sous peu. Quoique le Conseil accepte le fait qu'une partie des services canadiens provienne de l'étranger, il estime que les objectifs de la Loi sur la radiodiffusion seront mieux atteints en délivrant des licences aux requérantes qui utiliseront au maximum le contenu canadien dans leurs présentations d'émissions. Le Conseil désire insister sur le fait qu'il ne s'agit pas d'un appel de demandes fondées sur des émissions pour un auditoire d'intérêt général et particulièrement sur des longs métrages d'attrait général ou sur des émissions spéciales de variétés. Appui financier. Etant donné la nature de l'auditoire visé par ces services spécialisés, le Conseil estime que ces services devraient être disponibles de façon discrétionnaire, au choix de l'abonné. Il reconnaît toutefois que compte tenu de la taille restreinte des auditoires visés par ces services spécialisés, les crédits tirés uniquement des abonnements pourraient être insuffisants. Le Conseil serait donc disposé à étudier des demandes qui s'appuient sur des revenus tirés à la fois des abonnements et de la publicité ou qui proposent d'autres sources différentes de financement. Toutefois, en raison des conséquences néfastes que cela pourrait avoir sur les radiodiffuseurs locaux, il n'est pas disposé à approuver des demandes qui proposent de tirer des revenus de la publicité locale. Contenu canadien . Le Conseil se fiera sur un éventail de facteurs pour évaluer les engagements des requérantes à l'égard des émissions canadiennes, y compris l'un ou plus d'un des facteurs suivants: le pourcentage du temps de diffusion, c'est-à-dire le pourcentage de l'horaire des émissions qui est canadien; le nombre d'émissions canadiennes acquises pour le service d'émissions spécialisées; le nombre d'émissions canadiennes préparées et élaborées spécialement pour le service d'émissions spécialisées; et le pourcentage du budget total des émissions et des revenus bruts qui sera consacré à l'acquisition d'émissions canadiennes. En raison de la nature diverse des demandes que le Conseil espère recevoir, un taux minimal précis pour chacun des quatre critères n'a pas été déterminé pour l'instant. Dans certains domaines de programmation, par exemple, il se put qu'il soit justifié d'avoir des niveaux de contenu canadien qui tiennent compte de problèmes de programmation, de difficultés financières ou autres qui se rattachent à une catégorie de contenu donnée ou à une certaine formule. Tout particulièrement, le Conseil reconnaît que certains genres d'émissions ne pourraient contenir plus d'un pourcentage minimal de contenu canadien. Les requérantes sont invitées à faire des propositions détaillées et réalistes pour chacun des quatre critères proposés. Si des requérantes maintenaient que des critères supplémentaires ou différents cadreraient mieux avec leur demande particulière, le Conseil sera disposé à les étudier.

Etant donné le caractère spécialisé des émissions visées par cet avis, le Conseil estime que le meilleur moyen d'exploiter de façon économique et pratique les nouveaux services d'émissions canadiennes spécialisées pourrait être de permettre un certain incidence sur le système actuel. Pour déterminer l'effet éventuel de l'introduction de services d'émissions spécialisées sur les entreprises autorisées actuelles, le Conseil respectera l'objectif énoncé dans son Appel de demandes de licence pour l'extension du service aux collectivités éloignées et à celles qui sont mal desservies (avis public du 16 octobre 1980), soit que les nouveaux services devraient compléter ceux déjà en place et non nuire à la possibilité de production des titulaires actuelles. Les radiodiffuseurs ou les titulaires de licences de télévision payante qui s'opposent à l'introduction de services spécialisés doivent être prêts à démontrer dans quelle mesure leur capacité de programmation s'en trouverait entravée. Dans les cas où il y aurait effectivement entrave, le Conseil serait disposé à étudier des propositions qui prévoient des moyens d'aider les titulaires actuelles à maintenir des niveaux acceptables d'émissions. Ententes en matière de diffusion. Le Conseil voudra étudier toutes les demandes de services spécialisés discrétionnaires selon les mérites de leur projet d'émissions. Il s'inquiète toutefois de ne pas recevoir de demandes par suite de cet avis tout simplement parce que les requérantes n'ont pu prendre des dispositions pour la diffusion ou la transmission de leur service proposé. On conseille tout de même vivement aux requérantes d'expliciter, si possible, dans leurs demandes toutes les dispositions requises pour offrir le service qu'elles proposent et de souligner les problèmes pouvant se rapporter à la distribution ou à la transmission de ce service. (PN - 93)

Canada